

MINISTERE DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

ANNUAIRE STATISTIQUE 2019 DE LA SECURITE

Septembre 2020

MINISTERE DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

ANNUAIRE STATISTIQUE 2019 DE LA SECURITE

Réalisé et publié avec l'appui financier du ROYAUME du DANEMARK



AMBASSADE DU DANEMARK
Danida

Edition Septembre 2020

Avant-propos

Le Ministère de la Sécurité assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de sécurité. A ce titre, il est chargé de la protection des personnes et des biens, de la sûreté des institutions, du respect de la loi, du maintien de la paix et de l'ordre public.

La réussite de sa mission suppose une mise à disposition de moyens adéquats, aussi bien humains, matériels que financiers. En outre, le devoir de redevabilité exige une bonne visibilité des résultats atteints avec les moyens mis à sa disposition.



De ce fait et en vue de rassurer la population quant aux actions menées par le gouvernement en matière de protection des personnes et des biens, le Ministère de la Sécurité, a jugé nécessaire de rendre disponible des informations à travers la production d'annuaire statistique.

Par ailleurs, l'information statistique constitue un outil d'aide à la décision, indispensable pour la bonne formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies de développement.

Conscient de l'importance de cet outil, le Ministère de la Sécurité, avec l'appui technique et financier de l'Ambassade du Royaume du Danemark au Burkina Faso à travers « l'Engagement de développement » a décidé de produire l'annuaire statistique 2019 de la sécurité.

Le présent document, outil de communication et d'appréciation, après avoir décrit l'organisation du Ministère de la Sécurité, présente les données chiffrées portant sur :

- les activités de police administrative ;
- les activités de police judiciaire ;
- les recettes recouvrées par la police nationale.

Je tiens à féliciter l'ensemble des acteurs de la sécurité qui œuvrent inlassablement à l'instauration et au maintien de la quiétude dans notre pays. J'exprime ma gratitude aux partenaires techniques et financiers et plus particulièrement au Royaume du Danemark pour leurs efforts constants de soutien aux actions du Ministère de la Sécurité. Je réitère ma gratitude à tous les services et institutions pour leur collaboration et leur contribution considérables à la réalisation de ce document.

Pour finir, j'exhorte tous les utilisateurs de ce document à une exploitation judicieuse en vue du renforcement des efforts pour la sécurité des populations du Burkina Faso.

Le Ministre de la Sécurité



Ousséni COMPAORE
Officier de l'Ordre de l'Étalon



Sommaire

Avant-propos	i
Sommaire	ii
Abréviations.....	iii
Démarche méthodologique.....	v
I. Organisation et attributions du Ministère de la sécurité en 2019	vi
II. Activités de police administrative.....	1
III. Activités de police judiciaire.....	17
IV. Recettes recouvrées par les services de la police nationale.....	65
Table des matières	xxiv
Liste des tableaux	xxv
ANNEXES	xxvii

Abréviations

AP	Académie de police
ASCE-LC	Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption
BCLCC	Brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité
BR	Brigade de recherches
BRPE	Brigade régionale de protection de l'enfance
BSIAT	Brigade spéciale des investigations antiterroristes et de lutte contre la criminalité organisée
BT	Brigade territoriale
CCM	Cellule des chargés de missions
CCP	Commissariat central de police
CIE	Compagnie
CNLD	Comité national de lutte contre la drogue
CNOGCT	Conseil national opérationnel de gestion de crise terroriste
CNVA	Centre national de veille et d'alerte
CONACFP	Coordination nationale de contrôle des forces de police
COSS	Coordination opérationnelle des services de sécurité
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CT	Conseiller technique
CUGC	Centre unifié de gestion de crise
DAD	Direction des archives et de la documentation
DAF	Direction de l'administration des finances
DCI	Direction de la coopération internationale
DCPJ	Direction centrale de la police judiciaire
DCPM	Direction de la communication et de la presse ministérielle
DCPP	Direction de la coordination des projets et programmes
DDII	Direction du développement institutionnel et de l'innovation
DFP	Direction de la formulation des politiques
DG	Directeur général
DGA	Directeur général adjoint
DGEP	Direction générale des écoles de police
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGPN	Direction générale de la police nationale
DGTI	Direction générale des transmissions et de l'informatique
DIRCAB	Directeur de cabinet
DMB	Direction du matériel et du budget
DMP	Direction des marchés publics
DP	Direction des personnels
DPF	Direction de la police des frontières
DPJ	Direction de la police judiciaire
DPLI	Direction de la prévention et de lutte contre l'insécurité
DPP	Direction de la police de proximité
DPPN	Direction provinciale de la police nationale
DPPO	Direction de la prospective et de la planification opérationnelle
DPTS	Direction de la police technique et scientifique
DRH	Direction des ressources humaines
DRPN	Direction régionale de la police nationale
DSAC	Direction des sports des arts et de la culture
DSE	Direction de la sûreté de l'État
DSEC	Direction du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation
DSI	Direction des services informatiques
DSP	Direction de la sécurité publique
DSS	Direction des services de santé

DSS	Direction des statistiques sectorielles
DTI	Direction des transmissions et de l'informatique
DUI	Direction des unités d'intervention
E EI	Engin explosif improvisé
EMGN	État-major de la gendarmerie nationale
ENP	Ecole nationale de police
GAV	Garde à vue
GN	Gendarmerie nationale
GRIE	Gendarmerie
IGS	Inspection générale des services
INS D	Institut national de la statistique et de la démographie
IRAPOL	Identification rapprochement analyse de police
ITS	Inspection technique des services
MSECU	Ministère de la sécurité
ONASSIM	Office national de sécurisation des sites miniers
ONI	Office national d'identification
OPJ	Officier de police judiciaire
PM	Premier ministre
PN	Police nationale
PRES	Présidence du Faso
PSV	Projet de sécurisation visas
SAI	Service d'accueil et d'informations
SCC	Service central du courrier
SP	Secrétariat particulier
SP	Secrétariat permanent
SP/CNF	Secrétariat permanent de la commission nationale des frontières
SP/CNLD	Secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue
SP/CNS	Secrétariat permanent du conseil national de la statistique
SSM	Service de sécurité du ministère

Démarche méthodologique

L'annuaire statistique 2019 de la sécurité est conçu à l'image des annuaires statistiques des années précédentes. En effet, pour garder la comparabilité des données d'année en année, la maquette de l'annuaire 2019 de la sécurité n'a pas été fondamentalement modifiée. Toutefois, il faut noter qu'une réorganisation du plan de présentation a été faite dans le but de regrouper les données autour des principales activités des services de sécurité que sont la police administrative et la police judiciaire.

Pour l'annuaire 2019, à l'image de celui de 2018, les points focaux chargés de la collecte des données sont issus des dix (10) groupements départementaux de gendarmerie et des treize (13) directions régionales de la police nationale (DRPN).

Afin d'avoir la même compréhension des techniques de remplissage des outils de collecte, les points focaux ont bénéficié d'un renforcement de capacités sur les techniques de remplissage des outils de collecte actualisés. Ces nouveaux outils ont permis de prendre en compte certaines données, qui initialement n'étaient pas collectées. Il s'agit de certaines données de la rubrique attaques terroristes (Engins Explosifs Improvisés).

Après une tournée de collecte dans les régions, la saisie des données a été faite dans la base de données conçue avec le logiciel Excel. Par la suite un traitement a permis de vérifier la qualité des données et à générer les tableaux de l'annuaire. A l'issue de ce traitement, un projet d'annuaire a été élaboré.

Le projet d'annuaire statistique a été soumis à la validation de l'ensemble des acteurs au cours d'un atelier.

I. Organisation et attributions du Ministère de la sécurité en 2019

1.1. Organisation et attributions

L'organisation du ministère de la sécurité (MSECU) est régie par les dispositions du décret n°2017-0257/PRES/PM/MSECU du 04 mai 2017, portant organisation du ministère de la sécurité et les décrets n°2020-0099/PRES/PM/MSECU/MJ/MINEFID du 14 février 2020 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Brigade Centrale de Lutte Contre la Cybercriminalité, en abrégé (BCLCC) et n°2020-0431/PRES/PM/MSECU/MJ/MINEFID du 08 juin 2020 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée (BSIAT) Cette organisation s'articule autour des structures ci-après :

-le cabinet du ministre ;

-le secrétariat général.

Le cabinet du ministre comprend :

- le directeur de cabinet (DIRCAB) ;
- les conseillers techniques (CT) ;
- l'inspection technique des services (ITS) ;
- la cellule des chargés de missions (CCM) ;
- le secrétariat particulier ;
- le protocole ;
- le service de sécurité ministériel (SSM) ;
- le secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue (SP/CNLD) ;
- la direction générale de la police nationale (DGPN) ;
- l'état-major de la gendarmerie nationale (EMGN) ;
- la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) ;
- la coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) ;
- la coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) ;
- le centre unifié de gestion de crise (CUGC) ;
- la brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée (BSIAT) ;
- la brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité (BCLCC).

Le Directeur de cabinet du ministre est chargé :

- d'assurer la coordination des activités du cabinet du ministre ;
- d'assister le ministre dans la gestion des affaires réservées et confidentielles et traiter tout dossier qu'il pourrait lui confier ;
- d'assurer les contacts officiels avec les cabinets ministériels et les institutions en relation avec le secrétaire général.

Le directeur de cabinet est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité. Il est placé hors hiérarchie administrative.

Les conseillers techniques assurent l'étude et la synthèse des dossiers qui leur sont confiés par le ministre de la sécurité.

Les conseillers techniques au nombre de cinq (5) au maximum, sont choisis en raison de leur compétence technique. Ils sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité. Ils relèvent directement du ministre et sont placés hors hiérarchie administrative.

L'inspection technique des services contrôle l'application de la politique du département et le fonctionnement des services centraux, déconcentrés, et des projets et programmes.

À ce titre, elle est chargée :

- de l'appui-conseil pour la mise en œuvre des programmes d'activités des services, des projets et programmes ;
- du contrôle de l'application des textes législatifs, réglementaires et des instructions administratives régissant le fonctionnement administratif, financier et comptable des services des projets et programmes ;
- des investigations relatives à la gestion administrative, technique et financière des services des projets et programmes;
- de l'étude des réclamations des administrés et des usagers des services, des projets et programmes ;
- de la lutte contre la corruption au sein du ministère et des projets et programmes ;
- d'apporter l'appui conseil à la promotion de la culture de la bonne gouvernance des affaires au niveau des services techniques.

Le pouvoir de contrôle et de vérification de l'inspection technique des services s'exerce aussi bien a priori qu'a posteriori sur les structures centrales, rattachées, déconcentrées et de missions placées sous la tutelle du ministère.

L'inspection technique des services dresse, à cet effet des rapports de contrôle et de vérification à l'attention du ministre de la sécurité.

L'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) reçoit ampliation de tous les rapports de l'inspection technique.

L'inspection technique des services est dirigée par un Inspecteur général des services (IGS) nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

L'inspecteur général des services relève directement du ministre. Il est placé hors hiérarchie administrative.

L'inspecteur général des services est assisté d'inspecteurs techniques au nombre de quinze (15) au maximum, nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

L'inspecteur général des services et les inspecteurs techniques sont choisis parmi les cadres supérieurs en raison de leur compétence technique et de leur moralité.

L'inspecteur général des services reçoit obligatoirement ampliation des documents suivants :

- les programmes et rapports d'activités des directions, des projets et programmes ;
- les comptes rendus de réunions de cabinet et de direction ;
- les comptes rendus de rencontres organisées avec les partenaires techniques et financiers du département ;
- le budget du ministère ;
- les documents de projets et programmes du ministère ;
- les procès-verbaux des conseils de discipline ;
- les procès-verbaux des commissions de dépouillement, d'analyse et d'attribution des marchés ;
- les lettres de mission du ministre et celles adressées aux responsables des structures du département ;
- les contrats d'objectifs ;
- les textes législatifs et réglementaires ;
- tout document relatif à l'organisation et au fonctionnement des structures du département ;
- les procès-verbaux de passation de service.

L'organisation et le fonctionnement de l'inspection technique des services sont fixés par arrêté du ministre de la sécurité.

La cellule des chargés de missions regroupe entre autres des hauts cadres du département, ayant occupé de hautes fonctions politiques et/ou administratives et qui rejoignent leur département ministériel en fin de mission. Ils assurent l'étude et l'analyse des dossiers spécifiques qui requièrent une bonne connaissance de l'administration publique et qui leur sont confiés par le Ministre.

Les chargés de missions sont nommés par décret pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre de la sécurité. Ils relèvent directement du ministre et sont placés hors hiérarchie administrative. Ils bénéficient des mêmes indemnités que les chargés de mission du Premier ministre.

Le secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue est chargé :

- de coordonner l'action de tous les intervenants dans la lutte contre le trafic et l'abus des drogues ;
- d'appliquer et d'animer la politique définie par le gouvernement en matière de lutte contre les stupéfiants et les autres substances psychotropes ;
- de préparer les décisions du gouvernement, tant au plan national qu'international en ce qui concerne la lutte contre le trafic illicite et la consommation des drogues ;
- de proposer au gouvernement des plans d'action ainsi que des mesures efficaces visant à protéger le Burkina Faso contre le fléau de la toxicomanie ;
- de veiller à l'application des traités internationaux dont le Burkina Faso est signataire en matière de stupéfiants et de substances psychotropes ;
- de coordonner la mise en œuvre des mesures prises par les différents départements ministériels en matière de stupéfiants et autres substances psychotropes.

Le secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue (SP/CNLD) est placé sous l'autorité d'un secrétaire permanent (SP) et se subdivise en départements.

Le secrétaire permanent est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité et bénéficie des mêmes indemnités que les conseillers techniques.

Les chefs de département du SP/CNLD sont nommés dans les mêmes conditions que le secrétaire permanent et bénéficient des mêmes indemnités que les directeurs de services centraux.

Un arrêté du ministre de la sécurité détermine l'organisation et le fonctionnement du secrétariat permanent.

Un décret pris en conseil des ministres détermine l'organisation, la composition, les attributions et le fonctionnement du comité national de lutte contre la drogue.

Le secrétariat particulier assure la réception, le traitement et l'expédition du courrier confidentiel et réservé du ministre de la sécurité. Il organise l'emploi de temps du ministre de la sécurité. Il est dirigé par un secrétaire particulier nommé par arrêté du ministre de la sécurité. Il bénéficie des mêmes indemnités de responsabilité accordées aux chefs de service.

Le protocole est chargé de l'organisation des audiences et des déplacements officiels du ministre de la sécurité. En outre, il est chargé, en relation avec le protocole d'État, de l'organisation des cérémonies officielles. Le protocole est dirigé par un chef de service nommé par arrêté du ministre de la sécurité.

Le service de sécurité ministériel est chargé :

- d'assurer la sécurité du ministre au service et lors de ses déplacements à l'intérieur du pays ;
- d'organiser la sécurité dans les services, le domicile et les résidences du ministre ;
- de préparer les missions d'escorte et d'accompagnement du ministre ;
- de protéger les immeubles abritant les services du ministère de la sécurité ;
- de protéger les installations techniques et équipements du ministère ;
- de contrôler les entrées et les sorties des usagers des services du ministère ;
- de rendre compte des problèmes de sécurité au ministre et à la hiérarchie.

L'organisation et le fonctionnement du service de sécurité ministériel sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le service de sécurité ministériel est dirigé par un chef de service nommé par arrêté du ministre de la sécurité.

La direction générale de la police nationale constitue un état-major chargé :

- de veiller à l'application des mesures relatives au maintien de l'ordre et de la paix publics ;
- d'assurer l'exécution des mesures relatives à la sûreté de l'État et des institutions ;
- d'assurer la sécurité des institutions et la protection des hautes personnalités ;
- d'assurer l'exécution des mesures relatives à la sécurité des personnes et des biens ;
- d'organiser, sur l'étendue du territoire national, la collecte du renseignement destiné au gouvernement dans les domaines politique, économique, social et culturel ;
- participer aux opérations de soutien à la paix ;
- d'assurer les rapports de collaboration avec les polices des autres pays.

La direction générale de la police nationale est dirigée par un directeur général (DG) issu du corps des commissaires de police assisté par un directeur général adjoint (DGA), nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

Le directeur général adjoint est issu du corps des commissaires de police. Il assure les missions qui lui sont confiées par le directeur général. Il le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

La direction générale de la police nationale comprend :

- la direction de la sécurité publique (DSP) ;
- la direction de la sûreté de l'État (DSE) ;
- la direction de la police judiciaire (DPJ) ;
- la direction de la police technique et scientifique (DPTS) ;
- la direction de la police des frontières (DPF) ;
- la direction des personnels (DP) ;
- la direction du matériel et du budget (DMB) ;
- la direction des unités d'intervention (DUI) ;
- la direction des services de santé (DSS) ;
- la direction des sports, des arts et de la culture (DSAC) ;
- la cellule des chargés de missions (CCM) ;
- les directions régionales de la police nationale (DRPN) ;
- les directions provinciales de la police nationale (DPPN).

L'organisation et le fonctionnement de la direction générale de la police nationale sont fixés par décret pris en conseil des ministres.

La gendarmerie nationale est une force militaire chargée de missions de police. Elle est mise à la disposition du ministère de la sécurité pour emploi.

À ce titre elle est chargée :

- de veiller à la sécurité publique notamment la protection des personnes et des biens au moyen d'une surveillance générale ;
- d'assurer la sécurité des institutions et des hautes personnalités de l'État ;
- d'assurer le maintien de l'ordre ;
- de veiller à l'exécution des lois et règlements sur l'ensemble du territoire national ;
- de renseigner les autorités administratives, judiciaires et militaires dans le cadre de leurs attributions respectives et apporter son concours pour l'exécution de leurs décisions ;
- de participer aux opérations de soutien à la paix.

La gendarmerie nationale comprend :

- un état-major ;
- des régions de gendarmerie ;
- le commandement des écoles et centres de perfectionnement de la gendarmerie.

L'organisation et le fonctionnement de la gendarmerie nationale sont régis par des textes spécifiques.

La direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) est une structure de coordination et de suivi des dossiers des services de police judiciaire. Elle est un organe consultatif pour le ministre et une structure de coopération internationale en matière de police judiciaire.

À ce titre, elle est chargée :

- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et plans de lutte contre les différentes formes d'insécurité notamment la criminalité urbaine, le grand banditisme et le terrorisme ;
- de centraliser toutes les informations en matière de police judiciaire ;
- de centraliser les rapports d'activités des directions de police judiciaire de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale;
- de traiter et rendre disponibles les données statistiques de police judiciaire;
- de contribuer au renforcement des capacités opérationnelles du personnel de police judiciaire ;
- de mener des réflexions sur les infractions récurrentes en vue de mieux les combattre;
- d'exécuter toutes autres missions à elle confiées.

Le directeur central de la police judiciaire est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

L'organisation et le fonctionnement de la direction centrale de la police judiciaire sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

La coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) est une unité administrative opérationnelle de contrôle de la qualité des services de police rendus sur les axes routiers. À ce titre, elle est chargée :

- de mener des activités de sensibilisation en direction des acteurs et partenaires du trafic routier ;
- de lutter contre les mauvaises pratiques et particulièrement contre les rackets sur les axes routiers ;
- de contrôler la qualité des prestations des services de sécurité intérieure sur les axes routiers ;
- de contribuer à l'efficacité des dispositifs sécuritaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
- de recevoir les plaintes et dénonciations formulées à l'encontre des éléments des forces de sécurité au cours des missions de contrôle sur les axes routiers ;
- de fournir des rapports circonstanciés sur les plaintes et dénonciations ;
- de réaliser des études et de formuler des avis et recommandations aux fins d'améliorer la qualité des contrôles de police sur les axes routiers ;
- de diffuser les meilleurs pratiques en matière de contrôle de police afin d'assurer la fluidité de la circulation sur les axes routiers ;
- de mettre en œuvre toutes mesures de lutte contre les fautes et manquements graves affectant l'image de la gendarmerie nationale et de la police nationale ;
- d'exécuter toute autre mission à elle confiée par la hiérarchie.

La coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) est dirigée par un coordonnateur national choisi parmi les hauts cadres de l'administration publique disposant d'une expérience et des qualités professionnelles avérées.

Le coordonnateur national est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

Les membres permanents de la coordination sont nommés par décret pris en conseil des ministres. Ils prennent l'appellation de contrôleurs de forces de police.

L'organisation et le fonctionnement de la coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

La coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) est une structure centrale qui coordonne les actions conjointes des forces de police et de gendarmerie dans leurs missions de lutte contre l'insécurité.

À ce titre, elle est chargée :

- de mettre en œuvre la stratégie nationale de sécurité intérieure ;
- de concevoir et de suivre la mise en œuvre des plans de prévention et de lutte contre le grand banditisme, le terrorisme et les autres formes de criminalité ;
- de promouvoir la police de proximité ;
- d'organiser et de coordonner les activités des forces de sécurité publique dans l'exécution de leurs missions de prévention des menaces contre la sécurité ;
- de mettre en œuvre la politique de renforcement des capacités des forces de sécurité ;
- d'exploiter le renseignement opérationnel ;
- de contribuer à l'élaboration du plan général du renseignement ;
- d'exécuter toute autre mission à elle confiée.

La coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) comprend :

- le secrétariat ;
- le service administratif et financier (SAF) ;
- la direction de la prévention et de la lutte contre l'insécurité (DPLI) ;
- la direction de la police de proximité (DPP) ;
- le centre national de veille et d'alerte (CNVA).

La coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) est dirigée par un coordonnateur nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité. Il bénéficie des mêmes indemnités accordées aux conseillers techniques.

L'organisation et le fonctionnement de la coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le centre unifié de gestion de crise (CUGC) est l'organe de veille opérationnelle, de coordination et de conduite des actions au niveau opératif.

À ce titre il est chargé :

- d'assurer une veille permanente ;
- d'assurer la direction des opérations de la riposte contre le terrorisme ;
- d'établir et de maintenir la liaison avec les différents organismes participant à l'intervention ;
- de fixer les objectifs de l'intervention ;
- de diriger l'élaboration des plans d'intervention ;
- de fournir des informations opérationnelles aux unités engagées ;
- d'assurer la coordination des actions des différentes unités engagées sur les lieux entre elles et avec les autres organismes ;
- d'organiser des exercices de simulation au profit des personnels des structures de gestion de crise ;
- d'élaborer un plan de communication de crise.

Le centre unifié de gestion de crise (CUGC) comprend :

- un (01) chef du centre ;
- un (01) secrétariat ;
- des cellules ;
- des officiers de liaison.

La Brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité dirigée par un commandant ayant au moins le grade de Commissaire de police ou de Capitaine de gendarmerie.

Le commandant de la BCLCC est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de la sécurité.

La Brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité a pour attributions :

- De recevoir et de traiter les plaintes et dénonciations des personnes physiques ou morales, de droit public ou de droit privé ;
- de recevoir et de traiter les soit-transmis des parquets près les tribunaux relatifs aux infractions en matière informatique ou au moyen des technologies de l'information et de la communication ;
- de mener des enquêtes portant sur les infractions en matière informatique et celles commises au moyen des technologies de l'information et de la communication ;
- d'exécuter les réquisitions judiciaires ;
- d'apporter une assistance technique aux services de Police et de gendarmerie ;
- de contribuer au développement de l'expertise liée aux investigations numériques ;
- de contribuer à la formation technique et au renforcement des capacités du personnel des services chargés de l'application de la réglementation en matière de cybercriminalité ;
- de traiter les demandes d'entraide internationale en matière de lutte contre la cybercriminalité à lui confiées ;
- de communiquer et d'informer sur les menaces liées à la cybercriminalité.

La Brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité comprend :

- Le commandement ;
- le secrétariat ;
- le service administratif et financier ;
- la division des enquêtes ;
- le laboratoire de criminalistique numérique et de veille technologique ;
- la division des statistiques, de la communication et de la collaboration policière.

La brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée (BSIAT) est dirigée par un commandant ayant au moins le grade de Commissaire Principale de police ou d'un Lieutenant-Colonel de gendarmerie.

La brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée (BSIAT) a pour missions de mener des enquêtes sur les actes de terrorisme et/ou de criminalité organisée.

A ce titre, elle est chargée de :

- Veiller à la bonne conduite des enquêtes qui lui confiées, qu'elles soient sous la forme préliminaire, en flagrance ou dans le cadre d'une information judiciaire ;

- de constater diligemment les infractions de terrorisme ou de crime organisée, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs, les complices et leurs sources de financement ;
- exécuter les délégations des juridictions d'instruction lorsqu'elle est saisie à la suite d'une information ouverte sur des infractions qualifiées terroristes ou de criminalité organisée ;
- d'exécuter d'autres activités entrant dans le cadre des attributions de la BSIAT.

La brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée (BSIAT) comprend :

- Un commandement ;
- un secrétariat ;
- un service administratif et financier ;
- une division des enquêtes terroristes ;
- une division des enquêtes sur la criminalité organisée ;
- une division des investigations techniques ;
- une division de la formation continue et de la logistique d'investigation ;
- une division de l'analyse et du traitement de l'enseignement criminel ;
- un service de sécurité.

Le commandant de la BSIAT est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de la sécurité.

Pour la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de sécurité, le ministère de la sécurité dispose d'un secrétariat général placé sous l'autorité d'un secrétaire général.

Le secrétaire général du ministère de la sécurité est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

Le secrétariat général comprend :

- les services du secrétaire général ;
- les structures centrales ;
- les structures rattachées ;
- les structures de mission.

Pour la coordination administrative et technique des structures du ministère, le secrétaire général dispose :

- d'un bureau d'études (BE) ;
- d'un secrétariat particulier (SP) ;
- d'un service central du courrier (SCC) ;
- d'un service d'accueil et d'informations (SAI) ;

Les structures centrales comprennent :

- les directions générales ;
- les directions transversales ;
- les directions centrales.

Les directions générales sont :

- la direction générale des écoles de police (DGEP) ;
- la direction générale des transmissions et de l'informatique (DGTI).

Les directions transversales sont :

- la direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) ;
- la direction de l'administration des finances (DAF) ;
- la direction des marchés publics (DMP) ;
- la direction des ressources humaines (DRH) ;
- la direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) ;
- la direction des archives et de la documentation (DAD) ;
- la direction du développement institutionnel et de l'innovation (DDII).

Les directions centrales sont :

- la direction de la coopération internationale (DCI) ;
- la direction de la réglementation (DR).

Les structures rattachées sont :

- l'office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) ;
- l'office national d'identification (ONI).

Les structures de missions sont :

- le projet de « Sécurisation de visas au Burkina Faso » (PSV) ;
- le projet identification rapprochement analyse de police (IRAPOL) ;
- le projet d'appui au renforcement de la sécurité intérieure du Burkina Faso (PARSIB) ;
- le projet AIRCOP Burkina ;
- l'engagement de développement danois ;
- la cellule pour la promotion du genre ;
- le comité ministériel de lutte contre le SIDA et les IST ;
- la cellule environnement.

Le secrétaire général assure la gestion administrative et technique du département. Il assiste le ministre dans la mise en œuvre de la politique du ministère.

Il est chargé de la coordination administrative et technique des structures centrales, des structures déconcentrées, des structures rattachées et des structures de mission du département. En cas d'absence du secrétaire général, le ministre désigne un responsable pour assurer l'intérim. Cet intérim ne peut excéder trois mois.

Le secrétaire général assure les relations techniques du département avec les structures techniques des autres ministères, du secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres et les institutions nationales.

À l'exception des documents destinés au Chef de l'Etat, au Chef du gouvernement, aux membres du gouvernement, aux Présidents d'institutions et aux Ambassadeurs, le secrétaire général reçoit délégation de signature pour :

- les lettres de transmission et d'accusé de réception ;
- les ordres de mission à l'intérieur du Burkina Faso ;
- les décisions de congé ;
- les décisions d'affectation ainsi que l'ensemble des actes de gestion du personnel relevant du secrétariat général ;
- les textes des communiqués ;
- les fiches synthétiques de déblocage de fonds ;

- les télécopies.

Outre les cas de délégations prévues à l'article 57 ci-dessus, le ministre peut donner délégation de signature au secrétaire général pour toute autre matière relative à la gestion quotidienne du ministère.

Pour tous les cas visés aux articles 57 et 58 ci-dessus, la signature du secrétaire général doit être précédée de la mention « Pour le ministre et par délégation, le secrétaire général ».

Le bureau d'études est animé par des chargés d'études, au nombre de cinq (5) au plus, désignés parmi les cadres supérieurs en raison de leurs compétences techniques et nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre.

Le bureau d'études est chargé :

- d'étudier et de faire la synthèse des dossiers qui lui sont confiés ;
- d'élaborer les projets de correspondance ;
- d'assister le Secrétaire général dans le traitement de tout dossier que celui-ci leur confie.

Le secrétariat particulier du secrétaire général assure la réception et l'expédition du courrier confidentiel du secrétaire général, de la gestion du courrier ordinaire provenant du service central du courrier, des structures centrales, des structures déconcentrées, des structures rattachées et des structures de mission et en direction desdites structures.

Il assure la ventilation du courrier interne à destination des structures centrales. Il est dirigé par un secrétaire particulier nommé par arrêté du Ministre, chef de département.

Le service central du courrier assure la réception et l'expédition du courrier ordinaire. Il enregistre le courrier à l'arrivée et le transmet au secrétariat particulier du Secrétaire général. Il assure la ventilation de tout le courrier ordinaire à l'extérieur du ministère. Il est chargé de la reproduction des documents du ministère et de leur reliure.

Le service chargé de l'accueil et de l'information des usagers assure un accueil et une orientation des usagers et partenaires du ministère.

La direction générale des écoles de police (DGEP) est chargée :

- de l'élaboration de la politique de formation de la police nationale ;
- de la représentation administrative des directions et centres de formations de la police nationale ;
- de la coordination des activités des écoles et centres de formation de la police nationale ;
- de la conception des programmes de la formation initiale et de la formation continue ;
- de l'élaboration des supports pédagogiques nécessaires aux différentes formations ;
- de la promotion de la recherche dans le domaine de la sécurité ;
- de l'évaluation et/ou l'audit de la formation à la police nationale ;
- de la formation des effectifs se rendant en mission de maintien de la paix.

La direction générale des écoles de police comprend :

- l'académie de police (AP) ;
- l'école nationale de police (ENP) ;
- la direction des programmes et de l'évaluation de la formation (DPEF) ;
- la direction de la formation continue et de la formation en maintien de la paix (DFCFMP) ;
- la direction de la promotion de la recherche et de la documentation (DPRD).

La direction générale des écoles de police est dirigée par un commissaire de police nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre.

La direction générale des transmissions et de l'informatique est chargée :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du ministère ;
- de l'exécution des tâches d'informatisation du ministère ;
- de l'administration des bases de données du ministère ;
- de la cohérence des systèmes d'information développés conformément au schéma directeur informatique du ministère ;
- de l'exploitation des applications fonctionnelles ;
- de la sécurité du système informatique et de télécommunication ;
- de la maintenance du matériel informatique ;
- des actions de formation du personnel et de développement dans le domaine de l'informatique et de la télécommunication ;
- de la mise à la disposition des services du ministère des modules permettant d'élaborer des statistiques fiables ;
- du développement des technologies de l'information et de la communication au sein du ministère ;
- de la liaison par radio télécommunication entre le cabinet, les états-majors et les forces de sécurité intérieure ;
- de la conception de la stratégie d'équipement des services du ministère et des forces de sécurité en appareils de communication, de surveillance et d'informatique ;
- de la participation à l'élaboration des programmes relatifs aux politiques nationales des radios télécommunications et informatiques ;
- de l'étude, de la gestion et de l'exploitation des installations téléphoniques ;
- de la conception et du suivi de la mise en œuvre des politiques et plans de prévention et de lutte contre la cybercriminalité.

La direction générale des transmissions et de l'informatique comprend :

- la direction des transmissions (DT) ;
- la direction des services informatiques (DSI) ;
- la direction des études, de la stratégie et de la formation (DESF) ;
- la direction de l'administration et du suivi des programmes (DASP) ;
- la direction de la lutte contre la cybercriminalité (DLCC).

L'organisation et le fonctionnement de la direction générale des transmissions et de l'informatique sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le directeur général des transmissions et de l'informatique est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

La direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) a pour mission la conception, la programmation, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions de développement au niveau sectoriel.

À ce titre elle est chargée :

- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de l'organisation des revues sectorielles de mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de l'élaboration du programme d'activités consolidé du ministère ;

- de l'élaboration des rapports d'activités consolidés du ministère ;
- de la préparation des cadres de concertation sectorielle notamment les CASEM, les CSD et du suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues ;
- du suivi des relations de coopération avec les partenaires ;
- de la contribution à la mobilisation des financements au profit du ministère par l'appui à l'organisation des tables rondes sectorielles ;
- de l'élaboration du programme d'investissement et du suivi de son exécution en collaboration avec la direction de l'administration et des finances ;
- du suivi et de l'évaluation des projets et programmes sous tutelle du ministère et l'élaboration des rapports sectoriels de leur mise en œuvre ;
- de l'identification et du suivi des actions des intervenants extérieurs par des rapports périodiques en termes de contributions à la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de la collecte, du traitement, de la centralisation des données statistiques des activités du ministère ;
- de l'élaboration des documents de planification opérationnelle du ministère ;
- de la proposition de toute étude nécessaire à la dynamique du ministère.

La direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) comprend :

- la direction de la prospective et de la planification opérationnelle (DPPO) ;
- la direction de la formulation des politiques (DFP) ;
- la direction du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation (DSEC) ;
- la direction des statistiques sectorielles (DSS) ;
- la direction de la coordination des projets et programmes (DCPP).

La direction de l'administration des finances (DAF) a pour missions la gestion des moyens financiers et matériels du ministère. À ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration et de l'exécution du budget du ministère ;
- de la gestion des biens meubles et immeubles et de la tenue de la comptabilité matières du ministère ;
- de la conduite du processus de mise en place du budget-programme du ministère en collaboration avec la DGESS ;
- de la sécurité du personnel et des biens ;
- de la production des rapports périodiques sur l'exécution du budget du ministère.

La direction des marchés publics (DMP) a pour mission de gérer le processus de la commande publique du ministère. À ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration du plan général annuel de passation des marchés publics du ministère et de la production des rapports périodiques de son exécution ;
- de l'élaboration de l'avis général de passation des marchés dont le montant prévisionnel, toutes taxes comprises, est supérieur ou égal au seuil communautaire de publicité défini par la commission de l'UEMOA ;
- de la mise en œuvre des procédures de passation et du suivi de l'exécution des marchés publics et de délégation de services publics.

La direction des ressources humaines (DRH) a pour attributions d'assurer, en relation avec le ministère chargé de la fonction publique, la conception, la formalisation, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures visant à accroître la productivité, l'efficacité et le rendement des personnels du ministère.

À ce titre, elle est chargée :

- de veiller à l'application du régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ;
- de la gestion prévisionnelle et rationnelle des ressources humaines du ministère et de la participation au recrutement de son personnel ;
- de la contribution au bon fonctionnement des cadres de concertation avec les partenaires sociaux ;
- de la conception et de la mise en œuvre des plans et programmes de formation des agents ;
- de la participation à l'élaboration du titre II du budget du ministère et du suivi de son exécution ;
- de la proposition de l'engagement et la liquidation des dépenses de personnel conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;
- de la contribution à l'amélioration des conditions de travail et de la productivité du personnel du ministère ;
- du suivi des écoles de formation professionnelle placées sous tutelle du ministère ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique sociale et de la coordination des initiatives en la matière ;
- de l'appui-conseil en gestion des ressources humaines aux services, projets et programmes du ministère.

La direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) coordonne et gère les activités de communication interne et externe du ministère. A ce titre, elle est chargée :

- des revues de presse et des synthèses de l'actualité à l'attention du ministre ;
- de la réalisation des dossiers de presse de l'actualité ;
- de la gestion des relations publiques du ministère avec les institutions ;
- de la publication et de la gestion des périodiques du ministère ;
- des relations avec les organes de presse nationaux, les journaux et les correspondants de la presse étrangère ;
- de la mise à jour de la documentation et des statistiques de presse ayant un rapport avec l'activité du ministère ;
- de la mise à jour du site web du ministère en collaboration avec la DGTI;
- de la vulgarisation de la politique sectorielle du ministère ;
- de la contribution à la production des chroniques du gouvernement et à l'animation des points de presse du gouvernement en collaboration avec le service d'information du gouvernement.

La direction des archives et de la documentation (DAD) est chargée :

- de la constitution, de la sauvegarde et de la gestion du patrimoine archivistique et documentaire du ministère ;
- de l'application de la politique d'archivage et de documentation du ministère en relation avec le centre national des archives ;
- de la conception et de la mise en œuvre des outils de gestion d'archives en fonction de la réglementation en vigueur et de l'organisation du ministère ;
- de l'optimisation des conditions de stockage et de conservation des documents et des espaces en conséquence de manière prospective ;
- du respect des conditions de communication des documents, avec pour objectif général de permettre l'accès rapide aux documents ;
- du tri et de la gestion des versements aux administrations des archives, en tenant compte des contraintes légales et des durées d'utilité administrative ;

- de l'identification de l'information professionnelle utile à son unité et de la réalisation des résumés signalétiques ;
- du catalogage et de l'indexation des documents courants avec le langage archivistique approprié ;
- de la recherche et de la sélection de l'information et des prestations documentaires appropriées aux besoins d'informations des utilisateurs ;
- de la formation et de l'accompagnement des utilisateurs dans leurs démarches de recherche d'information.

La direction du développement institutionnel et de l'innovation (DDII) est chargée :

- de la promotion de la culture du résultat au sein du département ministériel ;
- de la conception et de la mise en œuvre des outils d'organisation du travail pour l'amélioration du management et des prestations du département en rapport avec les normes et les standards internationaux ;
- de la rationalisation des structures par une veille organisationnelle et institutionnelle ;
- du pilotage du processus de la gestion du changement dans le cadre des réformes institutionnelles et organisationnelles ;
- de l'établissement d'une cartographie des processus et de la définition des procédures correspondantes ;
- de la participation à l'élaboration et à la vérification de la régularité des actes juridiques pris au sein du ministère.

L'organisation et le fonctionnement des directions transversales sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Les responsables des directions transversales sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

La direction de la réglementation est une structure de coordination qui travaille en synergie avec la direction générale de la police nationale et la coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS).

À cet effet, elle est chargée :

- de proposer les textes juridiques relatifs aux domaines des sociétés privées de sécurité, des armes et munitions civiles ainsi que des clés et tampons ;
- de coordonner, de superviser, d'orienter et de suivre l'application de la réglementation relative aux activités des sociétés privées de sécurité ;
- de veiller à l'application de la réglementation relative au régime des armes et munitions civiles ainsi qu'à la fabrication et à la reproduction des clés et tampons.
- d'examiner et de préparer à la signature de l'autorité, les différents agréments et autorisations en matière d'exercice d'activités de sociétés privées de sécurité ;
- d'examiner et de préparer à la signature de l'autorité, les différents agréments en matière d'exercice de la profession de commerçant d'armes à feu et de munitions civiles, de fabricants de clés et de tampons ;
- de mener des activités d'appui-conseil et de contrôle indispensables à l'exercice des activités des sociétés privées de sécurité ;
- de veiller au respect de la réglementation générale en matière de délivrance d'autorisation d'achat d'armes et de munitions civiles, d'autorisation de fabrication de clés, tampons et cachets en relation avec les autres structures compétentes ;

- d'élaborer un cahier de charges pour l'encadrement des activités des sociétés privées de sécurité ;
- de veiller au respect du cahier de charges et de proposer en cas de non-respect, les retraits d'agrément ou toute autre sanction conformément aux textes en vigueur.

L'organisation et le fonctionnement de la direction de la réglementation sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le directeur de la réglementation est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

La direction de la coopération internationale (DCI) a pour mission de promouvoir la politique du ministère de la sécurité en matière de coopération internationale.

À ce titre, elle est chargée :

- de la promotion des relations de coopération en matière de sécurité avec les partenaires et organismes étrangers ;
- du suivi de toutes les questions relevant de la coopération en matière de sécurité en relation avec le ministère des affaires étrangères ;
- du suivi de la mise en œuvre des accords-cadres et des recommandations des commissions mixtes de coopération ;
- de l'élaboration des dossiers de financement et/ou d'assistance en matière de sécurité ;
- du suivi des opérations de soutien à la paix ;
- de contribuer à l'élaboration des accords et conventions de coopération en matière de sécurité.

L'organisation et le fonctionnement de la direction de la coopération internationale sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le directeur de la coopération internationale est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

Les attributions des structures rattachées du ministère de la sécurité et de leurs responsables que sont les coordonnateurs et chefs de projets et programmes de développement sont précisées par les documents de projet desdites structures ou, à défaut, par arrêté du ministre de la sécurité.

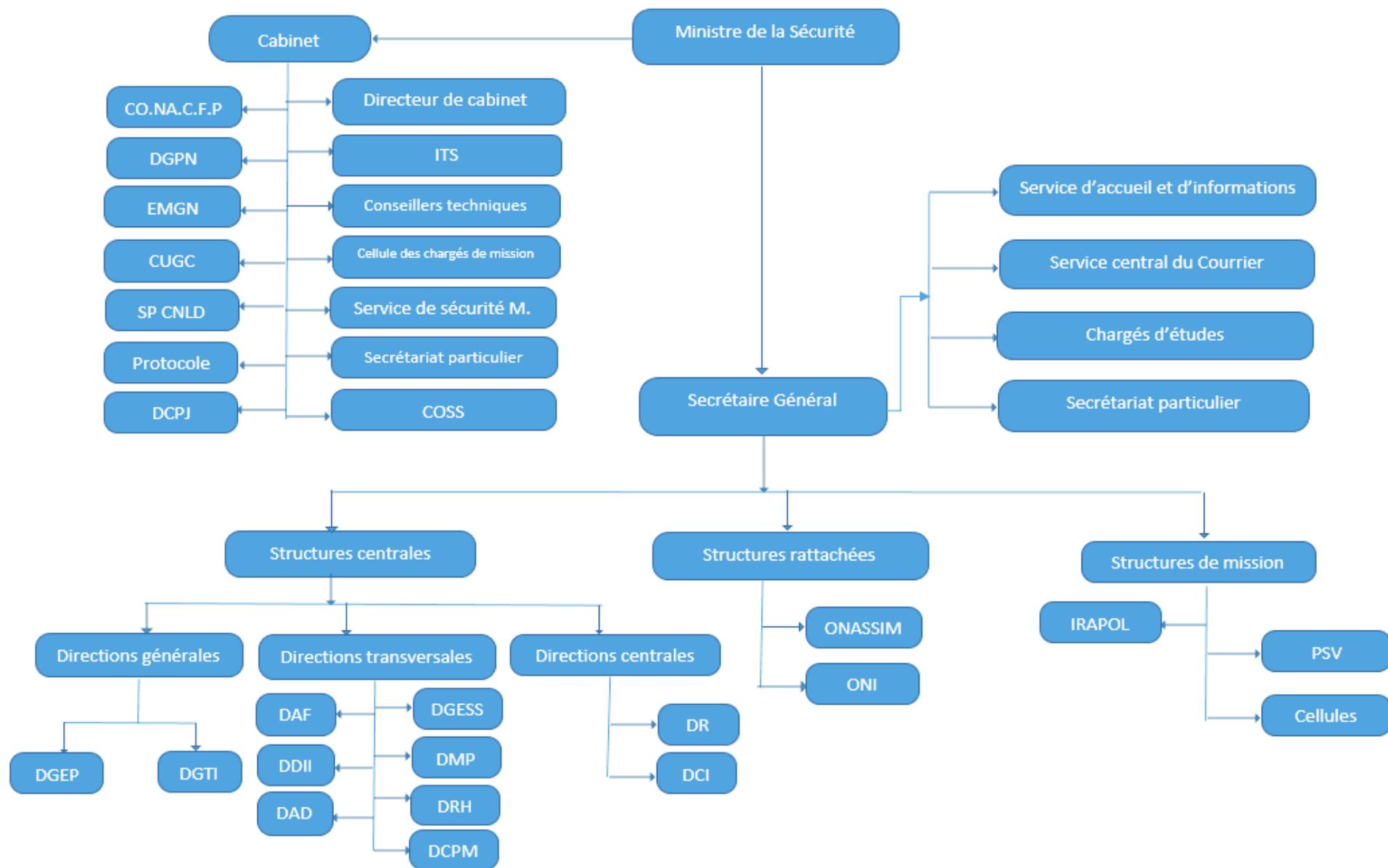
La désignation des responsables des structures rattachées se fait conformément à la réglementation en vigueur.

Les attributions des structures de missions et de leurs responsables sont précisées par arrêté du ministre de la sécurité.

Les chargés d'études du secrétariat général, les directeurs techniques, les inspecteurs techniques, les chargés de missions de la direction générale de la police nationale sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

L'organisation et le fonctionnement des structures rattachées et des structures de mission sont définis soit par leurs textes spécifiques, soit par décret ou à défaut par arrêté du ministre de la sécurité.

I.2. Schéma de l'organigramme



II. Activités de police administrative

II.1. La participation communautaire à la production de la sécurité

Définition des concepts

Structure communautaire locale de sécurité : toute association légalement constituée et dont l'un au moins des objectifs est la participation à la lutte contre l'insécurité.

Tableau n° 1: Nombre de structures communautaires locales de sécurité par région

Régions	2017 ¹	2018 ²	2019
Boucle du Mouhoun	7	17	14
Cascades	99	6	6
Centre	97	3	8
Centre-Est	23	0	6
Centre-Nord	527	8	33
Centre-Ouest	2	2	2
Centre-Sud	83	3	10
Hauts-Bassins	3	5	5
Est	0	25	5
Nord	12	21	33
Plateau Central	59	128	230
Sahel	1	2	2
Sud-Ouest	2	1	1
National	915	221	351

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

¹ En 2017, le recensement a été fait sur la base de l'ensemble des structures communautaires locales existantes sans distinction de leur statut.

² Seules les structures disposant d'un récépissé et qui sont fonctionnelles ont été prises en compte à partir de 2018. Données collectées en lien avec le décret n°2016-1052/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MEEVCC du 14 novembre 2016.

II.2. Activités de sécurité publique

Définition des concepts

Accident de la circulation routière : évènement imprévu malheureux ou dommageable qui survient lors de la circulation.

Appel de dénonciation reçu : appel faisant état d'un fait qui est en train d'être commis ou qui est déjà commis.

Certificat de perte ou de vol : écrit officiel, ou dûment signé par un OPJ, qui atteste un fait de perte ou de vol.

Certificat de résidence : écrit officiel, ou dûment signé par une autorité compétente qui atteste le fait de demeurer habituellement dans un lieu déterminé.

Certification de signature : assurance donnée par écrit par une autorité habilitée pour attester de la conformité de signature d'un ou de plusieurs personnes.

Conduite sans permis de conduire : fait pour une personne de s'emparer d'un véhicule automobile ou motorisé pour exercer une certaine manœuvre sans être titulaire d'un document qui l'atteste.

Copie certifiée conforme : double identique à l'original, par laquelle celui qui la délivre atteste qu'elle est conforme à l'original qui lui a été présentée.

Déclaration de vols : fait pour quiconque en cas de vol d'un objet ou d'une chose quelconque, de se présenter dans un bref délai au commissariat de police ou la brigade de gendarmerie nationale la plus proche pour déposer une plainte.

Délit de fuite : attitude de toute personne qui sachant qu'elle-même ou le véhicule qu'elle conduit a causé ou occasionné un accident de roulage dans un lieu public, prend la fuite pour échapper aux constatations utiles même si l'accident n'est pas imputable à sa faute.

Enquête administrative : procédure visant à s'assurer que personne ne sera lésée dans son droit par la réalisation d'un projet.

Mention : mot ou phrase qui donne une précision ou un renseignement.

Objet trouvé : service chargé de la collecte et de la restitution éventuelle des objets perdus accidentellement par leurs propriétaires.

Plainte contre inconnu : dénonciation en justice, au commissariat de police ou dans une brigade de gendarmerie nationale d'une infraction pénale dont on est la victime contre une personne non identifiée.

Protection de personnalité : ensemble des moyens mis en œuvre pour préserver une personnalité d'une attaque ou d'un danger quelconque.

Service d'ordre : service de police administrative au cours duquel une composante de la force publique participe au service de police générale dans une situation provoquée, autorisée ou tolérée, mais créant ou susceptible de créer une perturbation de l'ordre public par le rassemblement de personnes qu'elle implique généralement.

Tableau n° 2: Actes administratifs

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Certifications matérielles de signature	220 185	306 507	524 192	458 504	476 638	438 682
Certificats de perte ou de vol	143 444	216 979	250 949	315 009	345 014	457 577
Certificats de résidence	2 319	4 547	4 469	3 966	3 627	2 165
Copies certifiées conformes(en milliers)	1 370,90	2 859,50	3 093,90	4 107,00	3 844,70	5 295,3
Enquêtes administratives	5 760	4 671	4 121	6 885	5 320	6 417
Nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité effectué ³	392 439	557 495	711 160	989 514	679 358	1 082 521

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 3: Nombre d'enquêtes administratives par région

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	393	267	298	550	390	372
Cascades	194	140	132	318	134	182
Centre	680	1 880	1 737	2 755	1 772	2 645
Centre-Est	200	204	209	222	225	355
Centre-Nord	356	292	220	550	240	359
Centre-Ouest	380	158	180	513	319	500
Centre-Sud	216	153	140	248	193	185
Est	620	423	325	292	198	277
Hauts-Bassins	954	290	349	801	714	672
Nord	355	42	11	11	202	231
Plateau Central	319	414	108	207	249	115
Sahel	247	268	243	347	163	205
Sud-Ouest	846	140	169	71	521	319
National	5 760	4 671	4 121	6 885	5 320	6 417

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 4: Nombre de certificats de perte ou de vol établis par région

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	8 121	10 487	11 300	14 636	11 340	16 745
Cascades	4 958	7 832	9 527	10 081	9 204	13 715
Centre	39 905	85 765	110 325	140 711	167 764	153 530
Centre-Est	9 255	13 785	16 833	9 474	16 238	23 022
Centre-Nord	8 895	13 767	15 645	14 289	15 074	18 851
Centre-Ouest	8 471	8 815	13 881	17 993	13 625	16 440
Centre-Sud	4 324	5 812	7 316	7 635	7 463	7 864
Est	9 219	9 344	12 812	13 333	19 988	21 957
Hauts-Bassins	25 365	30 053	4 983	52 002	45 745	56 859
Nord	8 416	10 156	17 835	13 137	13 463	94 787
Plateau Central	4 535	5 441	7 581	7 696	4 649	8 693
Sahel	7 762	8 745	13 357	11 838	8 960	11 573
Sud-Ouest	4 218	6 977	9 554	2 184	11 501	13 541
National	143 444	216 979	250 949	315 009	345 014	457 577

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

³ Données recueillies auprès des sites d'enrôlement au niveau des commissariats de Police

Tableau n° 5: Nombre de certificats de résidence délivrés par région

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	35	27	10	4	0	0
Cascades	3	0	1	6	0	0
Centre	1 023	3 125	3 000	2 758	2 879	1 944
Centre-Est	12	0	149	0	0	0
Centre-Nord	13	39	55	1	0	0
Centre-Ouest	23	3	4	0	125	44
Centre-Sud	29	367	4	4	294	47
Est	228	53	16	0	0	0
Hauts-Bassins	951	924	1 205	1 190	320	121
Nord	2	0	1	0	0	0
Plateau Central	0	7	9	0	1	0
Sahel	0	2	0	0	0	3
Sud-Ouest	0	0	15	3	8	6
National	2 319	4 547	4 469	3 966	3 627	2 165

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales ⁴

Tableau n° 6: Nombre de certifications matérielles de signatures établies par région (en milliers)

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	11,5	13,1	27,0	19,3	39,4	28,9
Cascades	9,9	10,0	12,4	16,2	12,9	20,5
Centre	30,9	110,0	113,5	197,3	202,3	151,2
Centre-Est	18,4	16,5	21,3	16,5	18,7	22,1
Centre-Nord	17,6	15,8	17,3	26,9	17,9	10,9
Centre-Ouest	18,4	17,8	198,4	41,8	43,5	18,8
Centre-Sud	6,5	11,2	8,8	8,5	13,9	7,9
Est	17,9	26,3	28,7	32,4	26,6	26,3
Hauts-Bassins	50,0	47,7	50,3	53,4	59,0	71,6
Nord	17,2	17,5	18,5	24,5	14,3	60,0
Plateau Central	9,4	6,6	9,1	10,6	4,3	9,4
Sahel	5,2	8,0	10,4	9,4	5,4	5,6
Sud-Ouest	7,5	6,1	8,4	1,7	18,6	5,4
National	220,2	306,5	524,2	458,5	476,6	438,7

Source : DGESS/MSECU : Données collectées auprès des services de la police

⁴ Ces actes sont de plus en plus délivrés par les mairies.

Tableau n° 7: Nombre de copies certifiées conformes établies par la police nationale par région (en milliers)

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	61,6	135,4	123,6	246,3	273,0	300,9
Cascades	96,9	95,5	114,0	149,6	167,5	173,7
Centre	283,2	1382,7	1412,6	1767,0	1568,0	2304,9
Centre-Est	50,9	147,1	139,3	475,3	176,0	164,2
Centre-Nord	93,5	96,3	126,0	140,0	71,6	95,7
Centre-Ouest	143,7	124,7	240,6	101,5	186,8	153,7
Centre-Sud	32,3	32,5	28,7	32,2	65,2	59,5
Est	87,2	105,1	126,0	181,4	150,1	130,2
Hauts-Bassins	381,4	489,4	444,7	646,1	726,3	787,0
Nord	17,5	86,6	146,3	194,0	337,3	954,8
Plateau Central	69,6	87,8	96,4	116,9	39,9	83,1
Sahel	29,2	30,4	40,8	45,5	34,6	34,7
Sud-Ouest	24,0	46,0	55,0	11,1	48,6	52,9
National	1 370,9	2 859,5	3 093,9	4 107,0	3 844,7	5 295,3

Source : DGESS/MSECU : Données collectées auprès des services de la police

Tableau n° 8: Nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité burkinabè effectué dans les commissariats de police par région

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	25 825	48 496	68 807	58 289	65 000	74 184
Cascades	14 595	25 788	34 919	14 595	34 389	65 492
Centre	73 102	71 346	112 960	121 878	125 360	203 159
Centre-Est	26 896	36 891	46 418	46 613	41 819	83 891
Centre-Nord	36 819	49 195	56 600	66 857	54 703	71 957
Centre-Ouest	66 510	44 370	35 890	314 750	42 815	29 845
Centre-Sud	10 946	23 376	17 752	19 042	24 100	54 557
Est	24 682	36 199	45 266	48 492	24 749	104 528
Hauts-Bassins	59 693	92 710	115 143	128 397	121 136	172 259
Nord	35 487	44 693	82 903	83 266	66 253	105 299
Plateau Central	16 785	24 528	25 625	28 089	27 331	29 845
Sahel	21 785	36 592	40 049	48 098	31 791	54 557
Sud-Ouest	14 233	23 311	28 828	11 148	19 912	32 948
National	427 358	557 495	711 160	989 514	679 358	1 082 521

Source : DGESS/MSECU : Données collectées auprès des services de la police

Tableau n° 9: Nombre de cartes nationales d'identité Burkinabè établies par sexe

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Hommes	268 949	381 800	463 367	536 487	480 508	770 387
Femmes	169 175	277 159	317 117	404 858	348 953	556 000
National	438 124	658 959	780 484	941 345	829 461	1 327 115

Source : ONI

Tableau n° 10: Nombre de passeports établis

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
National	56 649	55 562	62 334	56 541	54 801	73 979

Source : ONI

Tableau n° 11: Activités de sécurité publique selon le type

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mentions (en milliers)	513,5	1207,2	741,7	721,7	969,2	834
Déclarations de vols	35 871	48 303	38 464	38 784	47 300	67 305
Plaintes contre inconnu (X)	27 957	34 818	31 855	28 975	22 949	34 847
Objets trouvés	2 995	2 943	2 272	1 951	1 686	2 062
Conduites sans permis de conduire	846	1 723	531	311	546	160
Délits de fuite	155	13 892	257	224	311	548
Protections de personnalités	2 238	2 605	4 078	2 953	2 356	3 109
Services d'ordre	4 777	4 077	5 295	14 072	7 195	6 241
Rétablissement de l'ordre	5830	628	619	576	3 484	552
Appels de dénonciations reçus	840	893	942	756	1 416	3 260
Escorte de fonds	3 432	6 178	7 896	8 671	7 782	8 106
Individus fichés	15 540	16 617	30 126	131 517	nd	34 298
Objets retrouvés	939	635	588	535	805	1 208
Patrouilles	34 618	37 556	44 199	46 131	39 222	38 588

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 12: Déclarations de vols par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	3 056	2 880	3 386	6 285	10 230	7 204
Cascades	784	960	1 269	1 072	431	940
Centre	11 168	25 819	17 152	15 738	16 802	29 423
Centre-Est	2591	1 850	2 289	2 221	1 537	9 454
Centre-Nord	1910	1 898	989	1 057	684	992
Centre-Ouest	2 060	2 122	1 651	1 696	2 051	2 435
Centre-Sud	1 512	1 220	559	610	853	591
Est	4 343	2 467	1 235	1 035	1 013	1 018
Hauts-Bassins	2 948	3 216	3 790	3 935	5 192	9 924
Nord	963	1 178	1 054	963	1 060	1 417
Plateau Central	2 633	2 332	2 568	2 121	438	1 337
Sahel	775	977	1 041	708	710	1 328
Sud-Ouest	1 128	1 384	1 481	1 343	6 299	1 242
National	35 871	48 303	38 464	38 784	47 300	67 305

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 13: Nombre de déclaration de vols pour 100 000 habitants⁵

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	159	150	176	327	518	355
Cascades	99	121	160	135	52	110
Centre	407	941	625	573	589	992
Centre-Est	166	118	147	142	96	571
Centre-Nord	116	116	60	64	41	57
Centre-Ouest	129	133	103	106	125	144
Centre-Sud	178	144	66	72	98	66
Est	252	143	72	60	57	56
Hauts-Bassins	141	154	181	188	241	446
Nord	61	74	66	61	65	85
Plateau Central	285	252	278	229	46	137
Sahel	57	72	77	52	51	92
Sud-Ouest	134	164	176	159	727	139
National	168	199	168	167	234	323

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 14: Plaintes contre inconnu (X) par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	683	1 099	1 182	1 018	1 256	1 416
Cascades	332	479	563	736	574	806
Centre	12 327	20 194	19 052	16 392	10 078	19 487
Centre-Est	1644	1595	817	561	602	948
Centre-Nord	1417	1472	833	671	765	964
Centre-Ouest	1 162	1 641	1 396	1 177	938	1 199
Centre-Sud	1 235	797	373	411	548	339
Est	1 923	1 614	896	877	470	636
Hauts-Bassins	2 638	2751	3759	4180	4130	4 511
Nord	1 893	851	808	935	1096	1 017
Plateau Central	1 439	948	464	467	447	516
Sahel	534	663	734	529	383	796
Sud-Ouest	730	714	978	1 021	1 662	2 212
National	27 957	34 818	31 855	28 975	22 949	34 847

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

⁵ Ces données ont été calculées sur la base des projections de l'INSD sur la population du Burkina Faso en 2019.

Tableau n° 15: Accidents de la circulation routière par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	617	310	350	382	379	413
Cascades	470	456	534	501	481	521
Centre	11 828	11 621	11 814	12 482	12 516	13 438
Centre-Est	389	337	308	345	483	388
Centre-Nord	272	309	301	369	436	410
Centre-Ouest	731	832	937	893	817	410
Centre-Sud	293	248	188	211	322	119
Est	399	329	276	247	338	134
Hauts-Bassins	3 926	3 818	3 292	3 439	3 563	335
Nord	451	434	417	509	568	520
Plateau Central	347	380	130	413	532	492
Sahel	504	244	305	334	351	115
Sud-Ouest	476	395	427	467	484	414
National	20 703	19 713	19 279	20 592	21 270	17 709

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 16: Nombre de blessés liés aux accidents de la circulation routière par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	283	312	539	228	377	802
Cascades	620	581	421	419	397	466
Centre	6 317	5 636	6 855	7 119	4 931	5 855
Centre-Est	242	331	411	377	493	325
Centre-Nord	200	379	295	384	337	351
Centre-Ouest	1 031	1 058	870	922	872	379
Centre-Sud	167	226	133	78	263	126
Est	186	372	478	438	341	148
Hauts-Bassins	3 607	3 071	3 642	3 995	3 381	358
Nord	440	570	459	418	471	571
Plateau Central	426	371	57	91	360	452
Sahel	175	300	262	249	240	104
Sud-Ouest	612	129	629	428	366	397
National	14 306	13 336	15 051	15 146	12 829	10 334

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 17: Nombre de morts liés aux accidents de la circulation routière par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	75	57	51	32	92	68
Cascades	23	27	34	24	21	23
Centre	177	182	220	189	132	249
Centre-Est	56	78	115	53	75	112
Centre-Nord	30	38	42	48	26	53
Centre-Ouest	61	92	75	52	54	62
Centre-Sud	37	57	32	34	46	17
Est	43	47	64	58	47	30
Hauts-Bassins	85	101	142	113	120	99
Nord	29	33	36	32	46	46
Plateau Central	22	28	16	29	84	84
Sahel	25	39	30	36	32	13
Sud-Ouest	68	61	44	41	43	42
National	731	840	901	741	818	898

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 18: Nombre d'accidents de circulation routière pour 100 000 habitants⁶

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	35	17	19	20	19	20
Cascades	66	62	70	63	59	61
Centre	487	459	448	455	439	453
Centre-Est	27	23	20	22	30	23
Centre-Nord	18	20	19	23	26	24
Centre-Ouest	50	55	60	56	50	24
Centre-Sud	37	31	23	25	37	13
Est	26	20	17	14	19	7
Hauts-Bassins	207	195	163	164	165	15
Nord	31	29	27	32	35	31
Plateau Central	41	43	14	45	56	50
Sahel	41	19	23	25	25	8
Sud-Ouest	62	50	52	55	56	46
National	116	107	101	105	105	85

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

⁶ Ces données ont été calculées sur la base des projections de l'INSD sur la population du Burkina Faso en 2019.

Tableau n° 19: Nombre d'individus fichés par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	1 140	1 865	2 036	1 676	nd	100
Cascades	1 045	248	349	787	nd	495
Centre	1 751	3 927	12 363	10 835	1 620	2 846
Centre-Est	1 183	929	1 202	104 575	nd	726
Centre-Nord	422	124	350	562	218	158
Centre-Ouest	1 815	1 592	919	2 809	nd	927
Centre-Sud	1 503	1 196	645	843	nd	1 104
Est	1 016	852	802	926	nd	847
Hauts-Bassins	1 252	1 701	1 720	1 648	nd	2 799
Nord	351	835	6 286	1 256	nd	8 918
Plateau Central	2 612	1 959	1 176	731	nd	241
Sahel	527	854	1 709	1 072	nd	15 092
Sud-Ouest	923	535	569	3 797	nd	45
National	15 540	16 617	30 126	131 517	nd	34 298

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

II.3. Activités de sûreté de l'Etat

Définition des concepts

Attroupement : rassemblement illégal de personnes plus ou moins tumultueux (agité) sur la place ou la voie publique.

Carnet de séjour visé : journal tenu par un voyageur visé par une autorité compétente.

Fiche d'hôtel : support rempli par les clients d'un hôtel et destiné à être conservé parmi d'autres pour consultation éventuelle des renseignements qu'il porte.

Manifestation autorisée : manifestation qui se tient après autorisation de l'autorité administrative dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Note de renseignements : écrit qui relate un fait ou un évènement d'ordre politique, économique, social, culturel, etc.

Réunion autorisée : réunion publique qui se tient après autorisation de l'autorité administrative dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Visa d'entrée : autorisation expresse accordée par un consulat ou une ambassade à l'extérieur du pays à une personne étrangère qui en fait la demande pour lui permettre d'entrer dans l'Etat de délivrance du visa afin d'y séjourner légalement durant le temps imparti.

Tableau n° 20: Activités de sûreté de l'Etat selon le type

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réunions autorisées	2 170	2 229	2 070	2 125	1 591	1 995
Manifestations autorisées	9 078	9 598	10 280	10 599	9 349	12 225
Attroupements	676	474	493	558	451	312
Notes de renseignements	7 748	8 178	7 971	6 894	5 513	4 426
Carnets de séjour visé*	11 833	3 138	2 152	3 435	690	4 892
Fiches d'hôtels*	78 150	108 176	147 422	155 318	nd	194 124
Visas d'entrée*	22 731	38 966	22 105	22 019	5 894	14 585

Source : DGESS/MSECU : Données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 21: Nombre de fiches d'hôtels exploitées par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	9 641	9 701	11 739	12 943	6 653	10 734
Cascades	4 745	3 268	4 433	5 015	492	7 431
Centre	nd	23 430	42 450	31 840	53 043	49 231
Centre-Est	5 113	7 294	13 226	10 189	11 287	13 463
Centre-Nord	3 706	3 484	7 465	14 798	21 036	13 335
Centre-Ouest	9 553	9 277	11 423	12 253	14 283	23 121
Centre-Sud	2 382	2 298	6 150	5 983	6 834	5 699
Est	6 101	6 944	16 109	16 109	nd	7 883
Hauts-Bassins	22 695	23 577	7 797	19 580	25 344	25 503
Nord	2 052	3 480	4 182	4 280	3 840	1 617
Plateau Central	1 297	2 784	4 525	6 087	6 161	10 903
Sahel	6 185	5 808	8 677	7 737	664	8 963
Sud-Ouest	4 680	6 831	9 246	8 504	13 346	16 241
National	78 150	108 176	147 422	155 318	nd	194 124

Source : DGESS/MSECU : Données collectées auprès des services de la police nationale

Tableau n° 22: Nombre de carnets de séjour visés par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	0	1	0	2417	2	1248
Cascades	11	0	10	5	0	0
Centre	0	0	0	0	0	0
Centre-Est	146	83	561	389	307	279
Centre-Nord	3	376	588	7	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	5	0	306
Centre-Sud	10 831	1956	0	0	0	263
Est	6	4	247	247	nd	214
Hauts-Bassins	694	637	720	319	380	577
Nord	0	0	0	0	0	148
Plateau Central	0	0	0	1	0	0
Sahel	116	35	0	2	0	1838
Sud-Ouest	26	46	26	43	1	19
National	11 833	3 138	2 152	3 435	nd	4892

Source : DGESS/MSECU : Données collectées auprès des services de la police nationale

Tableau n° 23: Nombre de cas de réunions autorisées signalées par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	238	321	406	365	101	198
Cascades	194	214	111	173	229	241
Centre	135	141	74	49	1	6
Centre-Est	133	212	187	144	1	33
Centre-Nord	210	290	248	230	445	278
Centre-Ouest	225	157	45	201	31	63
Centre-Sud	89	101	89	101	106	46
Est	98	66	124	114	nd	180
Hauts-Bassins	532	416	469	439	455	511
Nord	44	21	21	46	19	38
Plateau Central	95	78	86	111	55	247
Sahel	122	153	145	104	24	60
Sud-Ouest	55	59	65	48	124	94
National	2 170	2 229	2 070	2 125	nd	1 995

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 24: Nombre de cas de manifestations autorisées signalées par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	1 677	1 996	1 854	2 178	1 548	1 715
Cascades	273	384	508	466	253	522
Centre	346	633	543	573	602	958
Centre-Est	575	381	624	546	500	768
Centre-Nord	1 284	1 233	1 308	1 201	1 135	1 373
Centre-Ouest	1 061	1 067	862	1 502	1 210	1 767
Centre-Sud	489	430	517	538	802	516
Est	683	542	558	564	nd	380
Hauts-Bassins	914	961	868	1 011	921	1 235
Nord	493	709	904	168	802	849
Plateau Central	660	461	579	659	371	1 271
Sahel	141	363	481	489	253	333
Sud-Ouest	482	438	674	704	952	538
National	9 078	9 598	10 280	10 599	nd	12 225

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 25: Nombre de cas d'attroupements par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	259	54	22	55	11	19
Cascades	21	18	19	15	92	55
Centre	23	46	81	41	0	3
Centre-Est	62	42	99	64	69	29
Centre-Nord	109	108	100	106	84	55
Centre-Ouest	101	87	14	151	18	16
Centre-Sud	8	16	11	17	81	22
Est	48	39	27	30	nd	12
Hauts-Bassins	6	2	5	5	44	0
Nord	13	13	74	29	10	79
Plateau Central	7	18	10	4	16	2
Sahel	10	16	23	31	23	5
Sud-Ouest	9	15	8	10	3	15
National	676	474	493	558	nd	312

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 26: Nombre de notes de renseignements rédigées par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	296	619	713	645	368	367
Cascades	836	669	471	484	570	312
Centre	255	684	685	569	266	315
Centre-Est	639	480	443	175	276	345
Centre-Nord	497	497	328	177	315	197
Centre-Ouest	725	480	522	433	412	552
Centre-Sud	628	552	427	467	779	321
Est	480	664	893	853	nd	207
Hauts-Bassins	1257	953	412	673	814	262
Nord	312	392	326	331	204	234
Plateau Central	677	924	797	742	467	335
Sahel	665	739	1493	948	499	417
Sud-Ouest	481	525	461	397	543	562
National	7748	8178	7971	6894	nd	4 426

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

III. Activités de police judiciaire

III.1. Les actes de police judiciaire

Définition des concepts

Commission rogatoire : acte par lequel un juge d'instruction délègue ses pouvoirs à un autre magistrat ou à un officier de police judiciaire, pour qu'il exécute à sa place un acte d'instruction.

Mandat d'arrêt : ordre donné à la force publique de rechercher l'inculpé et de le conduire à la maison d'arrêt indiquée sur le mandat, où il sera reçu et détenu.

Mandat de dépôt : ordre donné par le juge au surveillant- chef de la maison d'arrêt de recevoir et de détenir l'inculpé. Ce mandat permet également de rechercher ou de transférer l'inculpé lorsqu'il lui a été précédemment notifié.

Mandat de comparution : mise en demeure adressée par un magistrat instructeur à un inculpé de se présenter à la date et à l'heure indiquées par ce mandat.

Procès-verbal dressé : retranscription par écrit d'un fait, d'une déposition ou d'un interrogatoire.

Mandat d'amener : ordre donné par le juge à la force publique de conduire immédiatement l'inculpé devant lui.

Assistance à Huissier : fait pour des agents de sécurité d'assister un Huissier dans l'accomplissement de ses missions

Instructions de justice : ce sont des instructions données par le Procureur général ou le Procureur du Faso.

Ordonnance : c'est une décision prise par un juge.

Réquisition à expert : acte écrit par lequel l'on requiert la compétence d'une personne physique ou morale dans le cadre d'une enquête.

Enquête de flagrant délit : c'est une enquête conduite sur des faits actuels ou dans un temps très voisin de l'action, la personne soupçonnée est poursuivie par la clameur publique ou est trouvée en possession d'objets ou présente des traces ou indices, laissant penser qu'elle a participé au crime ou délit.

Enquête préliminaire : c'est une enquête mise en œuvre d'office par l'OPJ ou sur demande du procureur, qui pourra ensuite décider de l'opportunité de poursuivre une infraction.

Tableau n° 27: Actes de police judiciaire reçus et exécutés

Désignation	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées								
Assistance à huissier	184	130	352	343	131	128	160	153	426	354	220	215
Avis de recherche	1 111	663	1 310	849	1 239	1 040	1 475	1 153	1 704	722	1 423	984
Commissions rogatoires	343	333	611	560	463	451	397	390	395	323	969	931
Instructions de justice	4 037	3 839	3 838	3 629	4 771	4 654	4 896	4 857	5 082	4 762	6 877	6 721
Mandats d'amener	49	47	24	22	76	67	152	142	210	208	666	157
Mandats d'arrêt	78	78	189	182	170	156	128	119	124	113	210	201
Mandats de comparution	239	224	213	201	336	318	207	199	367	367	272	254
Mandats de dépôt	20	18	19	18	33	32	9	8	134	133	82	81
Ordonnance	80	78	135	121	205	96	299	195	536	512	174	172
National	6 141	5 410	6 691	5 925	7 424	6 942	7 723	7 216	8 978	7 494	10 893	9 716

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 28 : Nombre d'assistances à huissier reçues et exécutées par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Reçues	Exécutées										
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	2	2	27	27	4	4	0	0
Cascades	5	5	9	9	4	4	6	6	71	70	8	8
Centre	59	7	4	0	12	9	9	5	199	153	18	18
Centre-Est	16	16	12	10	8	7	8	5	14	13	4	4
Centre-Nord	9	8	5	5	12	12	9	9	6	6	0	0
Centre-Ouest	9	9	13	11	5	5	8	8	13	13	5	4
Centre-Sud	1	1	0	0	0	0	2	2	1	1	4	2
Est	6	6	0	0	1	1	0	0	4	4	2	2
Hauts-Bassins	68	67	61	60	73	73	81	81	82	82	9	9
Nord	6	6	7	7	3	3	5	5	25	1	9	7
Plateau Central	0	0	238	238	0	0	2	2	6	6	141	141
Sahel	5	5	2	2	10	10	3	3	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	1	1	1	2	0	0	1	1	20	20
National	184	130	352	343	131	128	160	153	426	354	220	215

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 29 : Nombre d'avis de recherches reçus et exécutés par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés
Boucle du Mouhoun	97	97	126	126	110	110	57	57	152	105	91	91
Cascades	41	41	32	32	50	50	85	85	75	44	87	87
Centre	23	19	23	19	46	41	152	97	66	47	95	95
Centre-Est	26	19	35	27	19	16	18	12	252	12	168	76
Centre-Nord	311	47	293	43	70	52	114	85	73	47	122	111
Centre-Ouest	180	74	198	132	262	160	324	241	68	12	57	55
Centre-Sud	5	2	5	2	13	13	2	2	19	17	18	13
Est	49	47	40	40	43	43	12	12	161	161	50	29
Hauts-Bassins	93	86	121	91	109	76	130	92	98	65	16	8
Nord	78	70	122	105	46	45	104	102	100	113	99	74
Plateau Central	43	33	58	50	18	18	51	51	9	8	22	22
Sahel	82	65	128	105	407	360	380	285	578	38	522	247
Sud-Ouest	83	63	129	77	46	56	46	32	53	53	76	76
National	1 111	663	1 310	849	1 239	1 040	1 475	1 153	1 704	722	1423	984

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 30: Nombre de commissions rogatoires reçues et exécutées par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Reçus	Exécutées	Reçus	Exécutées	Reçus	Exécutées	Reçus	Exécutées	Reçus	Exécutées	Reçus	Exécutées
Boucle du Mouhoun	97	97	126	126	110	110	57	57	152	105	9	9
Cascades	41	41	32	32	50	50	85	85	75	44	0	0
Centre	23	19	23	19	46	41	152	97	66	47	54	54
Centre-Est	26	19	35	27	19	16	18	12	252	12	72	62
Centre-Nord	311	47	293	43	70	52	114	85	73	47	44	32
Centre-Ouest	180	74	198	132	262	160	324	241	68	12	320	311
Centre-Sud	5	2	5	2	13	13	2	2	19	17	2	2
Est	49	47	40	40	43	43	12	12	161	161	33	33
Hauts-Bassins	93	86	121	91	109	76	130	92	98	65	40	40
Nord	78	70	122	105	46	45	104	102	100	113	153	153
Plateau Central	43	33	58	50	18	18	51	51	9	8	24	24
Sahel	82	65	128	105	407	360	380	285	578	38	8	5
Sud-Ouest	83	63	129	77	46	56	46	32	53	53	210	206
National	1 111	663	1 310	849	1 239	1 040	1 475	1 153	1 704	722	969	931

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 31: Nombre d'instructions de justice reçues et exécutées par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Reçues	Exécutées										
Boucle du Mouhoun	136	136	339	339	360	360	590	590	492	484	235	235
Cascades	196	196	199	199	291	291	311	311	277	271	241	236
Centre	627	473	994	810	1022	977	1185	1163	670	581	1346	1346
Centre-Est	239	232	91	87	124	117	175	169	222	222	1152	1084
Centre-Nord	150	136	126	121	172	119	161	161	174	167	900	894
Centre-Ouest	647	647	499	499	594	594	634	634	410	408	561	544
Centre-Sud	186	180	246	246	252	247	223	223	343	332	131	131
Est	548	536	558	542	548	544	482	476	639	533	414	398
Hauts-Bassins	390	390	233	233	400	400	373	373	619	590	664	660
Nord	34	34	37	37	45	45	46	46	404	363	371	351
Plateau Central	359	357	214	212	311	309	245	245	258	254	472	472
Sahel	77	77	109	109	109	109	79	79	132	116	66	48
Sud-Ouest	448	445	193	195	543	542	392	387	442	441	324	322
National	4037	3839	3838	3629	4771	4654	4896	4857	5082	4762	6877	6721

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 32: Nombre de mandats d'amener reçus et exécutés par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés
Boucle du Mouhoun	6	6	0	0	0	0	1	1	1	1	11	11
Cascades	2	2	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0
Centre	1	1	6	6	38	34	39	30	4	3	14	14
Centre-Est	6	5	3	2	7	7	8	8	7	7	34	34
Centre-Nord	1	1	0	0	3	0	12	11	158	158	552	45
Centre-Ouest	0	0	1	1	6	6	34	34	5	5	2	2
Centre-Sud	4	4	0	0	3	3	11	11	4	4	0	0
Est	7	7	3	3	3	3	25	25	6	6	16	14
Hauts-Bassins	7	7	0	0	2	2	3	3	9	8	13	13
Nord	6	6	0	0	0	0	0	0	4	4	9	9
Plateau Central	3	2	7	6	9	7	3	3	4	4	12	12
Sahel	6	6	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	3	3	4	4	12	12	8	8	3	3
National	49	47	24	22	76	67	152	142	210	208	666	157

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 33: Nombre de mandats d'arrêt reçus et exécutés par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés
Boucle du Mouhoun	0	0	77	77	9	9	1	1	12	12	11	9
Cascades	1	1	4	4	0	0	1	1	11	11	0	0
Centre	2	2	53	48	83	69	50	48	9	9	6	6
Centre-Est	6	6	7	7	12	12	12	12	16	10	94	88
Centre-Nord	3	3	7	7	1	1	4	2	10	10	24	24
Centre-Ouest	2	2	4	4	10	10	11	11	15	15	14	14
Centre-Sud	0	0	1	1	4	4	0	0	5	4	17	17
Est	15	15	5	5	10	10	24	24	11	10	10	9
Hauts-Bassins	36	36	7	7	8	8	6	6	20	17	17	17
Nord	8	8	1	1	18	18	3	1	6	6	5	5
Plateau Central	0	0	19	17	6	6	0	0	4	4	0	0
Sahel	3	3	1	1	9	9	6	6	1	1	11	11
Sud-Ouest	2	2	3	3	0	0	10	7	4	4	1	1
National	78	78	189	182	170	156	128	119	124	113	210	201

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 34: Nombre de mandats de comparution reçus et exécutés par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Reçus	Exécutés										
Boucle du Mouhoun	0	0	3	3	3	3	11	11	1	1	4	4
Cascades	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0
Centre	0	0	13	13	18	16	27	25	19	19	74	74
Centre-Est	4	4	12	12	19	19	11	11	9	9	12	12
Centre-Nord	27	12	23	11	18	2	6	0	110	110	75	57
Centre-Ouest	0	0	18	18	20	20	0	0	4	4	20	20
Centre-Sud	11	11	33	33	151	151	122	122	67	67	0	0
Est	121	121	23	23	35	35	22	22	27	27	52	52
Hauts-Bassins	60	60	66	66	49	49	2	2	62	62	23	23
Nord	14	14	4	4	6	6	0	0	23	23	9	9
Plateau Central	0	0	16	16	0	0	3	3	8	8	0	0
Sahel	2	2	0	0	13	13	1	1	33	33	2	2
Sud-Ouest	0	0	2	2	4	4	0	0	4	4	1	1
National	239	224	213	201	336	318	207	199	367	367	272	254

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 35: Nombre de mandats de dépôt reçus et exécutés par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2
Cascades	1	1	0	0	0	0	0	0	38	38	0	0
Centre	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2
Centre-Est	0	0	1	1	0	0	0	0	8	8	32	32
Centre-Nord	2	0	1	0	1	0	1	0	14	14	0	0
Centre-Ouest	0	0	1	1	0	0	0	0	7	7	1	1
Centre-Sud	0	0	4	4	8	8	8	8	7	7	1	1
Est	0	0	6	6	6	6	0	0	19	19	9	8
Hauts-Bassins	0	0	1	1	0	0	0	0	19	18	10	10
Nord	12	12	1	1	0	0	0	0	5	5	0	0
Plateau Central	0	0	0	0	0	0	0	0	13	13	20	20
Sahel	5	5	1	1	15	15	0	0	0	0	2	2
Sud-Ouest	0	0	3	3	1	1	0	0	3	3	3	3
National	20	18	19	18	33	32	9	8	134	133	82	81

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 36: Nombre d'ordonnances reçues et exécutées par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées
Boucle du Mouhoun	42	42	0	0	0	0	123	123	129	112	1	1
Cascades	0	0	0	0	5	5	0	0	250	250	3	3
Centre	14	14	23	21	7	7	5	4	0	0	0	0
Centre-Est	2	2	1	1	3	3	3	2	5	5	24	24
Centre-Nord	0	0	73	73	62	62	39	39	16	15	45	45
Centre-Ouest	10	8	21	13	117	12	112	15	86	86	73	73
Centre-Sud	0	0	0	0	8	5	5	0	0	0	1	1
Est	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	6	6
Hauts-Bassins	2	2	1	1	0	0	8	8	21	17	9	9
Nord	3	3	0	0	0	0	3	3	9	9	3	3
Plateau Central	0	0	7	5	3	2	1	1	1	1	6	6
Sahel	2	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
Sud-Ouest	5	5	9	7	0	0	0	0	13	13	3	1
National	80	78	135	121	205	96	299	195	536	512	174	172

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 37: Autres actes de police judiciaire

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Découvertes de cadavres	1 300	1 609	2 250	1 658	1 743	2 093
Enquêtes de flagrant délit	4 549	6 733	5 208	6 108	4 762	6 625
Enquêtes préliminaires	12 987	16 736	16 667	17 943	12 813	14 952
Procès-verbaux de notification et de remise d'actes	6 663	6 373	6 569	6 603	5 824	8 439
Procès-verbaux de recherches infructueuses	1 966	2 161	2 677	2 657	3 046	4 328
Procès-verbaux dressés	33 434	42 126	41 714	44 731	32 217	31 780
Réquisitions à expert	6 834	8 473	12 213	16 037	17 507	38 230

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 38: Nombre de découvertes de cadavres par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	111	169	183	142	271	117
Cascades	35	55	56	68	112	94
Centre	135	412	929	426	280	337
Centre-Est	93	111	117	94	61	190
Centre-Nord	173	107	152	138	166	273
Centre-Ouest	115	96	118	118	73	176
Centre-Sud	46	51	47	49	92	48
Est	116	106	112	104	66	130
Hauts-Bassins	153	117	125	17	174	165
Nord	105	131	138	153	119	156
Plateau Central	71	56	60	67	68	68
Sahel	79	92	133	167	110	224
Sud-Ouest	68	106	80	115	151	115
National	1 300	1 609	2 250	1 658	1 743	2 093

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 39: Nombre d'enquêtes de flagrant délit menées par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	225	236	245	262	321	352
Cascades	164	147	195	264	157	471
Centre	939	3 159	2 362	3 116	1 304	1 786
Centre-Est	385	230	200	96	115	370
Centre-Nord	254	233	201	286	206	597
Centre-Ouest	205	224	168	149	205	260
Centre-Sud	215	253	187	201	313	114
Est	423	318	215	221	190	206
Hauts-Bassins	977	1 035	547	497	1 219	1 079
Nord	134	192	167	207	49	179
Plateau Central	349	198	204	201	261	670
Sahel	132	241	235	205	86	129
Sud-Ouest	147	267	282	403	336	412
National	4 549	6 733	5 208	6 108	4 762	6 625

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 40: Nombre d'enquêtes préliminaires réalisées par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	992	816	801	922	596	268
Cascades	337	264	489	486	540	415
Centre	2 453	6 820	6 556	7 553	4 537	4 817
Centre-Est	1 004	621	543	405	967	2 250
Centre-Nord	876	654	487	1 747	793	1 833
Centre-Ouest	1 682	1 613	1 234	1 141	512	498
Centre-Sud	333	272	278	263	804	614
Est	1 540	1 323	1 337	1 276	1 024	1 023
Hauts-Bassins	1 831	1 914	2 020	1 681	877	1 120
Nord	415	857	1 510	1 029	379	684
Plateau Central	452	560	330	297	356	446
Sahel	378	359	444	644	1 220	277
Sud-Ouest	694	663	638	499	208	707
National	12 987	16 736	16 667	17 943	12 813	14 952

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 41: Nombre de procès-verbaux de notification et de remise d'actes par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	584	764	947	1092	760	554
Cascades	363	255	365	535	803	709
Centre	339	845	578	587	166	171
Centre-Est	499	144	135	519	601	1 304
Centre-Nord	499	442	526	533	646	2 661
Centre-Ouest	521	423	454	466	393	513
Centre-Sud	295	396	346	327	493	212
Est	954	570	506	612	235	509
Hauts-Bassins	540	292	578	467	523	605
Nord	541	596	684	460	403	615
Plateau Central	247	330	197	248	196	372
Sahel	413	488	623	333	226	77
Sud-Ouest	868	828	630	424	379	137
National	6 663	6 373	6 569	6 603	5 824	8 439

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 42: Nombre de procès-verbaux de recherches infructueuses par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	87	171	203	534	375	207
Cascades	189	140	452	338	503	303
Centre	69	481	183	107	125	103
Centre-Est	64	43	62	170	400	1 112
Centre-Nord	55	109	122	152	247	585
Centre-Ouest	276	222	306	297	211	221
Centre-Sud	63	83	125	156	173	263
Est	528	291	263	198	199	723
Hauts-Bassins	229	103	399	198	242	329
Nord	102	148	253	218	227	184
Plateau Central	91	51	4	10	76	70
Sahel	104	174	143	157	138	182
Sud-Ouest	109	145	162	122	130	46
National	1 966	2 161	2 677	2 657	3 046	4 328

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 43: Nombre de procès-verbaux dressés par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	1 255	1705	2161	2 119	1 755	685
Cascades	14 517	18 285	15 072	11 434	2 412	7 968
Centre	3 050	6 690	6 206	9 067	4 567	4 289
Centre-Est	1 367	933	784	437	1 717	2 542
Centre-Nord	1 308	1 648	2 637	1 621	10 227	3 663
Centre-Ouest	2 222	2 047	2 166	2 467	970	1 509
Centre-Sud	672	591	746	719	1 150	1 100
Est	2 351	2 370	4 252	5 041	917	1 742
Hauts-Bassins	3 568	3 852	2 970	6 880	4 438	3 630
Nord	921	1 549	2 777	1 882	1 042	964
Plateau Central	693	943	535	478	712	2 004
Sahel	591	587	685	1 105	1 241	1 058
Sud-Ouest	918	926	723	1 481	1 069	626
National	33 433	42 126	41 714	44 731	32 217	31 780

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 44: Nombre de réquisitions à expert par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	162	279	300	345	765	534
Cascades	52	143	98	142	214	470
Centre	3 491	4 785	7 705	11 426	9606	29 147
Centre-Est	68	9	271	262	107	1 134
Centre-Nord	369	455	478	535	629	1 680
Centre-Ouest	358	329	447	426	366	427
Centre-Sud	208	140	186	187	259	291
Est	409	332	422	424	324	330
Hauts-Bassins	952	1 015	1 126	458	2541	732
Nord	219	305	319	326	708	610
Plateau Central	207	224	210	720	1482	2 112
Sahel	186	219	335	384	199	217
Sud-Ouest	153	238	316	402	307	546
National	6 834	8 473	12 213	16 037	17507	38 230

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

III.2. Crimes et délits

Tableau n° 45: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie	23 331	28 003	21 177	22 353	16 559	16 712
Police	21 308	22 400	21 837	22 080	36 878	44 722
National	44 639	50 403	43 014	44 433	53 437	61 434

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 46: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon le type

Type	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs	1 287	1 206	1 356	1 140	1 049	1 102
Crime et délit contre la paix publique	1 588	1 214	1 024	916	964	958
Crime et délit contre la propriété	30 526	34 590	29 119	28 800	33 964	41 677
Crime et délit contre la sûreté de l'Etat	0	0	0	52	2	113
Crime et délit contre les personnes	10 857	13 023	11 243	13 100	17 185	17 096
Crimes et délits contre la sécurité publique	381	370	272	425	273	488
National	44 639	50 403	43 014	44 433	53 437	61 434

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 47: Nombre d'auteurs de crimes et délits selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie	17 819	20 236	19 283	15 210	15 464	13 672
Police	15 783	17 219	16 471	17 626	38 311	31 834
National	33 602	37 455	35 754	32 836	53 775	45 506

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 48: Nombre d'auteurs de crimes et délits selon le type

Type	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs	1 385	1 374	1 381	1 195	1 298	1 250
Crime et délit contre la paix publique	1 239	1 016	792	837	1 386	802
Crime et délit contre la propriété	20 023	22 987	22 761	19 626	28 596	26 809
Crime et délit contre la sûreté de l'Etat	0	0	0	25	4	83
Crime et délit contre les personnes	10 550	11 545	10 380	10 695	22 088	16 004
Crimes et délits contre la sécurité publique	405	533	440	458	403	558
National	33 602	37 455	35 754	32 836	53 775	45 506

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 49: Nombre de victimes de crimes et délits selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie	19 701	20 768	16 263	17 121	15 176	14 806
Police	21 061	22 461	19 807	20 767	29 061	36 866
National	40 762	43 229	36 070	37 888	44 237	51 672

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 50: Nombre de victimes de crime et délit selon le type

Type	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs	1 049	1 076	954	977	899	1 514
Crime et délit contre la paix publique	1 841	962	653	743	806	868
Crime et délit contre la propriété	27 258	30 168	24 417	25 096	26 216	1 514
Crime et délit contre la sûreté de l'Etat	0	0	0	25	2	204
Crime et délit contre les personnes	10 236	10 476	9 784	10 752	16 096	16 913
Crime et délit contre la sécurité publique	378	547	262	295	218	263
National	40 762	43 229	36 070	37 888	44 237	51 672

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 51 : Nombre de personnes mineures (Garçons et Filles) gardées à vue par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille
Boucle du Mouhoun	177	21	227	11	245	23	149	5	146	6	277	18
Cascades	6	0	3	0	34	0	5	0	4	18	15	0
Centre	607	137	511	152	609	154	1 017	188	2064	511	2469	261
Centre-Est	185	114	272	139	103	79	107	110	41	30	203	35
Centre-Nord	135	4	34	0	10	0	38	2	16	6	149	60
Centre-Ouest	11	0	104	7	11	1	12	0	91	19	44	5
Centre-Sud	5	0	1	0	1	0	12	0	10	11	7	
Est	26	16	15	3	95	3	8	1	99	75	144	2
Hauts Bassins	45	15	155	5	85	9	48	10	320	167	248	40
Nord	16	7	13	0	40	0	19	2	120	24	135	46
Plateau-Central	34	4	46	9	13	8	67	32	2	3	26	10
Sahel	51	0	2	0	88	0	1	1	65	10		3
Sud-Ouest	18	2	18	4	90	3	27	1	76	11	18	0
National	1 316	320	1 401	330	1 424	280	1510	352	3 054	891	3 735	480

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 52 : Nombre de personnes majeures (Femmes et Hommes) gardées à vue par région

Région	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Femme	Homme										
Boucle du Mouhoun	58	721	34	589	10	471	24	322	46	1185	29	600
Cascades	7	182	6	269	1	187	0	167	181	498	42	1 041
Centre	300	5 261	363	5 745	421	5 650	422	5 913	240	1832	1 514	7 154
Centre-Est	233	967	194	943	194	645	278	769	46	1032	83	700
Centre-Nord	93	830	56	840	47	632	62	1 039	40	268	282	1 412
Centre-Ouest	23	480	14	542	34	530	4	536	67	650	79	527
Centre-Sud	8	181	6	192	23	162	12	127	94	218	28	158
Est	50	1 220	75	647	66	1 048	78	1 142	176	745	77	776
Hauts Bassins	199	1 076	197	2 245	130	1 296	113	1 669	658	2118	393	2 168
Nord	123	289	28	479	49	483	60	376	132	728	116	527
Plateau-Central	27	313	92	913	100	706	104	573	95	158	70	422
Sahel	1	380	5	308	4	456	1	346	42	639	16	144
Sud-Ouest	42	387	47	731	58	774	27	438	104	826	83	368
National	1 164	12 287	1 117	14 443	1 137	13 040	1 185	13 417	1 921	10 897	2 812	15 997

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 53 : Nombre d' hommes déferés

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	645	544	360	240	418	371
Cascades	105	127	156	153	94	698
Centre	3 125	3 357	3 368	3 444	850	4 798
Centre-Est	595	618	448	555	798	391
Centre-Nord	727	643	595	900	126	1 064
Centre-Ouest	448	508	496	494	352	211
Centre-Sud	104	116	91	78	132	122
Est	1 116	534	847	1 020	499	425
Hauts-Bassins	670	936	594	588	990	747
Nord	188	338	328	310	511	366
Plateau Central	313	886	688	562	91	292
Sahel	246	200	245	213	324	79
Sud-Ouest	361	573	530	327	566	329
National	8 643	9 380	8 746	8 884	5 751	9 893

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 54 : Nombre de femmes déferées

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	44	23	10	8	31	14
Cascades	1	0	1	0	7	7
Centre	128	143	180	171	126	863
Centre-Est	78	57	131	135	21	26
Centre-Nord	55	28	40	41	7	212
Centre-Ouest	22	12	27	2	17	9
Centre-Sud	90	18	25	18	38	4
Est	34	39	46	50	106	34
Hauts-Bassins	75	51	30	44	147	119
Nord	122	25	51	39	79	68
Plateau Central	18	76	100	95	48	25
Sahel	1	8	2	3	8	0
Sud-Ouest	31	37	38	19	67	71
National	699	517	681	625	702	1 452

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 55 : Nombre de mineurs déferés

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	187	209	209	141	17	38
Cascades	1	3	20	5	0	1
Centre	385	271	376	562	1227	1 223
Centre-Est	178	109	15	75	37	106
Centre-Nord	117	3	4	0	15	105
Centre-Ouest	5	3	7	4	89	16
Centre-Sud	7	1	1	9	17	2
Est	39	18	16	0	51	112
Hauts-Bassins	8	12	15	22	69	63
Nord	10	12	22	22	105	89
Plateau Central	36	32	21	19	5	8
Sahel	0	2	9	40	29	0
Sud-Ouest	15	56	29	23	27	12
National	988	731	744	922	1 688	1 775

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

III.2.1. Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs

Définition des concepts :

Adultère : fait pour une personne mariée d'avoir des relations sexuelles avec une personne autre que son conjoint.

Attentat à la pudeur : tout acte de nature sexuelle, contraire aux bonnes mœurs, exercé directement ou intentionnellement sur une personne avec ou sans violence, contrainte ou surprise.

Avortement : fait pour quiconque par aliments, breuvages, médicaments, manœuvres, violences, ou par tout autre moyens, procure ou tente de procurer l'avortement d'une femme enceinte ou supposé enceinte ; qu'elle y ait consentie ou non.

Détournement de mineur(e) : le fait pour quiconque un mineur aura été confié par ceux qui en avaient légalement la garde et qui refusent de le représenter à ceux qui ont le droit de le réclamer à l'exception des pères et mères.

Exposition ou délaisement d'enfant : fait pour quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser en un lieu solitaire un enfant ou un incapable hors d'état de se protéger lui-même en raison de son état physique ou mental.

Mariage forcé / précocé : obligation faite à une personne de contracter un mariage contre son consentement.

Mutilation génitale : fait pour quiconque porte ou tente de porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation Nationale, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen.

Outrage public à la pudeur : toute exhibition sexuelle ou tout autre acte intentionnel contraire aux bonnes mœurs accompli publiquement ou dans un lieu privée accessible aux regards du public, susceptible d'offenser la pudeur et le sentiment moral des personnes qui en sont les témoins involontaires.

Racolage : fait pour quiconque, par tout moyen, y compris la tenue vestimentaire ou son attitude de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou de promesse de rémunération.

Trafic de stupéfiant : fait pour quiconque d'importer ou d'exporter de manière illicite des stupéfiants.

Usage illicite de stupéfiant : désigne l'usage des drogues interdites et l'usage hors prescription médicale des autres drogues placées sous contrôle sur le territoire national.

Viol : acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise.

Tableau n° 56: Nombre de cas de crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Gendarmerie	777	821	974	752	412	477	
Police	510	385	382	388	637	625	
National	1 287	1 206	1 356	1 140	1 049	1 102	
Dont							
<i>Viol</i>		349	359	342	320	333	346
<i>Avortement</i>		119	124	151	142	35	32
<i>Racolage</i>		132	132	122	134	32	1
<i>Mutilations génitales</i>		72	101	31	90	10	4
<i>Trafic de stupéfiants</i>		92	97	84	89	55	43
<i>Détournement de mineur(e)s</i>		29	33	121	70	12	131
<i>Mariage forcé / précoce</i>		53	73	69	55	69	103
<i>Usage illicite de stupéfiants</i>		41	63	98	37	156	100
<i>Tentative de viol</i>		36	25	72	33	45	47
<i>Attentat à la pudeur</i>		115	36	49	30	34	39
<i>Exposition ou délaissement d'enfants</i>		44	33	27	28	7	2
<i>Complicité d'avortement</i>		23	15	18	21	12	5
<i>Complicité de mutilations génitales</i>		34	33	9	14	30	4
<i>Complicité de viol</i>		14	16	11	13	10	3
<i>Outrage public à la pudeur</i>		20	20	8	13	7	36
<i>Adultère</i>		11	6	4	12	20	25
<i>Autres</i>		16	1	76	2	20	51

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 57: Nombre de crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	46	26	18	24	140	78
Cascades	33	19	19	9	9	51
Centre	485	440	482	445	113	344
Centre-Est	203	134	190	184	43	83
Centre-Nord	136	21	20	20	57	115
Centre-Ouest	70	78	68	60	45	49
Centre-Sud	10	18	22	43	32	27
Est	32	90	200	59	92	53
Hauts Bassins	116	155	89	152	134	181
Nord	25	31	23	27	89	42
Plateau-Central	28	22	18	23	61	31
Sahel	73	93	95	53	26	10
Sud-Ouest	30	79	112	41	46	38
National	1 287	1 206	1 356	1 140	887	1 102

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 58: Nombre de crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	3	1	1	1	7	4
Cascades	5	3	2	1	17	6
Centre	20	17	18	16	5	12
Centre-Est	14	9	13	12	9	5
Centre-Nord	9	1	1	1	8	7
Centre-Ouest	5	5	4	4	9	3
Centre-Sud	1	2	3	5	16	3
Est	2	6	12	3	8	3
Hauts Bassins	6	8	4	7	6	8
Nord	2	2	1	2	9	3
Plateau-Central	3	3	2	2	15	3
Sahel	6	7	7	4	10	1
Sud-Ouest	4	10	14	5	16	4
National	7	7	7	6	1	5

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 59: Nombre de cas de viol par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	16	11	11	11	17	16
Cascades	19	14	18	9	7	23
Centre	120	94	105	85	76	101
Centre-Est	40	32	20	30	20	32
Centre-Nord	11	7	11	9	15	17
Centre-Ouest	19	21	21	24	22	34
Centre-Sud	0	11	7	5	10	17
Est	25	17	7	35	62	8
Hauts Bassins	54	71	48	60	34	40
Nord	11	12	15	15	26	13
Plateau-Central	8	7	5	9	11	16
Sahel	17	33	45	18	9	9
Sud-Ouest	9	29	29	10	24	20
National	349	359	342	320	333	346

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 60: Nombre de cas d'avortement par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	3	1	1	4	1	1
Cascades	0	0	0	0	0	2
Centre	30	52	74	63	9	8
Centre-Est	50	37	23	50	3	3
Centre-Nord	16	0	0	1	1	4
Centre-Ouest	3	1	2	8	3	3
Centre-Sud	0	0	0	1	2	1
Est	0	0	4	0	7	2
Hauts Bassins	1	18	15	4	6	2
Nord	3	3	1	0	1	2
Plateau-Central	2	1	0	0	1	3
Sahel	6	4	14	7	0	0
Sud-Ouest	5	7	17	4	1	1
National	119	124	151	142	35	32

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 61: Nombre de cas de racolage par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0	0	0
Centre	132	132	122	132	0	1
Centre-Est	0	0	0	2	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	2	0
Hauts Bassins	0	0	0	0	30	0
Nord	0	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0
National	132	132	122	134	32	1

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 62: Nombre de cas de mutilations génitales par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	2	0	1	1	1	0
Cascades	0	0	0	0	1	0
Centre	7	13	9	21	0	0
Centre-Est	28	10	5	14	4	2
Centre-Nord	5	3	1	0	1	0
Centre-Ouest	16	4	3	2	0	0
Centre-Sud	1	1	4	25	0	0
Est	1	60	0	11	1	1
Hauts Bassins	3	1	0	6	1	0
Nord	1	1	0	2	1	0
Plateau-Central	8	8	8	8	0	0
Sahel	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0	1
National	72	101	31	90	10	4

DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

III.2.2. Crime et délit contre la paix publique

Définitions des concepts

Abattage clandestin : mise à mort des animaux d'élevage dévolus à la production de viande dans des conditions qui ne respectent pas les normes réglementaires.

Abus d'autorité : fait, pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, agissant dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, de s'introduire ou de tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui contre le gré de celui-ci hors les cas prévus par la loi.

Corruption : fait, pour quiconque de promettre, offrir ou accorder à un agent public, directement ou indirectement, un avantage indu, soit pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions ;

ou

fait, pour tout agent public de solliciter ou accepter, directement ou indirectement, un avantage indu, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte relevant de ses fonctions.

Détournement de biens publics : fait pour toute personne qui détourne ou dissipe à des fins personnelles des deniers publics, effets actifs en tenant lieu, titre de paiement, valeur mobilière, actes contenant ou opérant obligations ou décharges, matériels ou objets mobiliers appartenant, destinés ou confiés à l'État, aux collectivités ou établissements publics, aux organismes ou sociétés bénéficiant d'une participation de l'État, qu'elle détient en raison de ses fonctions.

Faux en écriture : altération frauduleuse de la vérité manifestée dans un écrit public, authentique, privé, de commerce ou de banque susceptible de causer un préjudice à autrui, par l'un des procédés déterminés par la loi.

Faux et usage de faux : c'est l'altération frauduleuse de la vérité accomplie dans un écrit par des moyens déterminés par la loi et de nature à causer un préjudice à autrui.

Fraude en matière d'or : exploitation et/ou commercialisation illégales de l'or.

Ivresse publique et manifeste : état d'ébriété sur la voie publique.

Trafic d'armes : fait, pour quiconque, sans autorisation légalement requise, de fabriquer, exporter, importer, détenir, céder, vendre ou acheter une arme à feu ou des munitions ou agit en tant qu'intermédiaire à la vente ou à l'achat ou est responsable du transport, du transit sur le territoire du Burkina Faso ou du transbordement d'une arme à feu ou de munitions.

Trafic d'influence : fait, pour quiconque de promettre, offrir ou accorder à un agent public ou à toute autre personne, directement ou indirectement, un avantage indu, afin que ledit agent ou ladite personne use de son influence réelle ou supposée en vue d'obtenir d'une administration ou d'une autorité publique, un avantage indu pour l'instigateur initial de l'acte ou pour toute autre personne.

Usage de fausses monnaies : fait pour quiconque de participer à l'émission, l'utilisation, l'exposition, la distribution, l'importation de signes monétaires contrefaits, falsifiés, altérés ou colorés.

Usurpation de titre : fait pour quiconque, sans titre de s'immiscer dans des fonctions publiques, civiles ou militaires, pour accomplir un acte de ces fonctions.

Violation de domicile : fait pour quiconque, de s'introduire ou tenter de s'introduire dans le domicile d'autrui par fraude, à l'aide de menaces ou de violences contre les personnes ou les choses.

Tableau n° 63: Nombre de cas de crime et délit contre la paix publique

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Gendarmerie	952	900	691	634	281	239	
Police	636	314	333	282	683	719	
National	1 588	1 214	1 024	916	964	958	
Dont							
<i>Faux monnayage</i>		464	345	249	225	47	109
<i>Violation de domicile</i>		185	290	231	193	267	278
<i>Ivresse publique et manifeste</i>		131	110	161	110	175	116
<i>Abattage clandestin</i>		125	133	128	104	34	30
<i>Usage de fausses monnaies</i>		37	47	33	50	35	26
<i>Faux en écriture</i>		65	58	37	47	128	99
<i>Détournement de biens publics</i>		18	30	29	35	24	12
<i>Usurpation de titre</i>		17	29	24	27	76	38
<i>Fraude en matière d'or</i>		5	26	19	26	7	4
<i>Trafic d'armes</i>		11	33	23	25	1	0
<i>Faux et usage de faux</i>		38	24	33	22	100	205
<i>Abus d'autorité</i>		3	13	14	17	2	1
<i>Corruption</i>		19	12	14	12	16	3
<i>Complicité de faux monnayage</i>		13	13	13	9	2	6
<i>Complicité de trafic d'armes</i>		10	5	5	6	0	0
<i>Trafic d'influence</i>		0	0	0	3	3	2
<i>Autre</i>		443	39	7	3	245	18

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 64: Nombre de crime et délit contre la paix publique par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	63	10	49	17	48	22
Cascades	5	4	11	24	23	36
Centre	765	684	585	575	477	530
Centre-Est	48	54	18	51	21	60
Centre-Nord	338	12	17	14	25	39
Centre-Ouest	73	74	33	38	22	41
Centre-Sud	2	22	17	20	26	16
Est	125	28	6	6	51	23
Hauts Bassins	95	226	175	87	106	105
Nord	14	14	8	20	32	29
Plateau-Central	19	5	8	6	44	16
Sahel	27	34	39	22	17	2
Sud-Ouest	14	47	58	36	72	39
National	1 588	1 214	1 024	916	964	958

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 65: Nombre de cas de faux monnayage par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	2	0	0	0	0	1
Cascades	5	2	5	0	1	7
Centre	406	293	211	182	18	55
Centre-Est	9	11	11	23	6	10
Centre-Nord	0	1	1	0	0	0
Centre-Ouest	8	3	2	2	1	8
Centre-Sud	0	0	0	0	6	2
Est	0	13	2	0	2	0
Hauts Bassins	21	17	12	5	4	12
Nord	1	4	0	6	3	6
Plateau-Central	10	0	2	0	6	7
Sahel	2	0	0	0	0	1
Sud-Ouest	0	1	3	7	0	0
National	464	345	249	225	47	109

DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 66: Nombre de cas de violation de domicile par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	4	4	0	4	8	5
Cascades	0	0	0	8	6	4
Centre	82	62	59	87	139	144
Centre-Est	7	8	0	3	1	22
Centre-Nord	21	0	7	4	8	8
Centre-Ouest	7	8	5	6	4	8
Centre-Sud	0	6	6	11	11	4
Est	0	3	0	0	17	10
Hauts Bassins	45	169	139	57	38	44
Nord	5	5	0	0	11	9
Plateau-Central	7	2	1	4	9	6
Sahel	3	4	2	2	8	0
Sud-Ouest	4	19	12	7	7	14
National	185	290	231	193	267	278

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 67: Nombre de cas d'ivresse publique et manifeste par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	44	4	32	4	3	6
Cascades	0	0	5	16	13	20
Centre	41	55	46	36	81	21
Centre-Est	2	0	0	3	7	16
Centre-Nord	7	3	7	0	7	5
Centre-Ouest	20	14	14	18	1	10
Centre-Sud	0	6	6	6	2	2
Est	0	0	0	0	6	8
Hauts Bassins	1	0	0	0	14	10
Nord	5	1	1	4	7	0
Plateau-Central	2	2	2	2	7	0
Sahel	9	8	37	17	5	0
Sud-Ouest	0	17	11	4	22	18
National	131	110	161	110	175	116

DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 68: Nombre de cas d'abattage clandestin enregistrés par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	6	1	11	0	4	2
Cascades	0	0	0	0	0	1
Centre	97	100	100	92	0	3
Centre-Est	5	5	0	3	1	3
Centre-Nord	3	0	1	2	0	2
Centre-Ouest	1	2	0	1	0	0
Centre-Sud	0	3	2	0	0	3
Est	1	12	3	0	0	0
Hauts Bassins	5	5	1	1	3	11
Nord	1	1	2	1	0	0
Plateau-Central	0	1	0	0	2	2
Sahel	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	6	3	8	4	24	3
National	125	133	128	104	34	30

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

III.2.3. Crime et délit contre la propriété

Définition des concepts :

Abus de confiance : fait pour quiconque de détourner ou dissiper au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'il a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé.

Cybercriminalité : fait pour quiconque, qui frauduleusement, accède ou se maintient dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, entrave ou fausse le fonctionnement d'un système de traitement automatisé ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, directement ou indirectement introduit des données dans un système de traitement automatisé ou supprime ou modifie les données qu'il contient ou leur mode de traitement ou de transmission.

Destruction volontaire de biens : destruction ou détérioration d'un objet mobilier ou d'un bien immobilier appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive ou incendiaire, ou d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes.

Escroquerie : fait pour quiconque, soit en faisant usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit en abusant d'une qualité vraie, soit en employant des manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'autrui, à remettre des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.

Filouterie : fait de se faire remettre un bien ou un service tout en sachant que l'on ne pourra pas le payer.

Incendie volontaire : destruction par la flamme qui en se propageant cause d'énormes dégâts causée par une tierce personne de façon volontaire.

Recel de choses : fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose ou des données informatiques, ou de faire office d'intermédiaire afin de les transmettre, en sachant que cette chose ou ces données informatiques proviennent d'un crime ou d'un délit. Constitue également un recel le fait, en connaissance de cause, de bénéficier, par tout moyen, du produit d'un crime ou d'un délit.

Stellionat : fait de s'approprier, d'aliéner, de vendre, d'échanger, d'hypothéquer ou d'engager un immeuble dont on savait n'être pas propriétaire ou encore de le présenter à dessein comme non grevé d'hypothèque ou aliénable.

Usure : tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un taux effectif global d'intérêt excédant à la date de sa stipulation, le taux de l'usure déterminé par le Conseil des ministres de l'Union monétaire ouest africaine.

Vol aggravé : vol commis avec des circonstances aggravantes limitativement énumérés par la loi.

Vol : soustraction frauduleuse de la chose d'autrui.

Tableau n° 69: Nombre de cas de crime et délit contre la propriété enregistré

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Gendarmerie	15 596	18 205	12 817	13 467	7 706	8 210	
Police	14 930	16 385	16 302	15 333	26 258	33 467	
National	30 526	34 590	29 119	28 800	33 964	41 677	
Dont							
<i>Vol</i>		17 401	20 190	16 328	14 838	18 157	22 518
<i>Abus de confiance</i>		4 566	5 859	5 248	5 713	5 983	6 360
<i>Vol qualifié</i>		4 349	4 373	4 259	4 316	3 434	6 070
<i>Escroquerie</i>		1 624	2 076	1 744	2 123	2 963	3 315
<i>Destruction volontaire de biens</i>		590	587	416	543	711	591
<i>Recel de choses</i>		491	681	438	503	607	630
<i>Complicité de vol</i>		466	341	295	284	529	527
<i>Incendie volontaire</i>		123	124	123	151	117	149
<i>Tentative de vol</i>		131	142	49	107	609	597
<i>Complicité d'escroquerie</i>		83	77	61	74	124	39
<i>Filouterie</i>		34	33	21	42	134	67
<i>Stellionat</i>		28	44	43	40	236	146
<i>Cybercriminalité</i>		13	22	51	26	63	112
<i>Tentative d'escroquerie</i>		26	16	6	18	164	188
<i>Usure</i>		3	9	32	9	0	0
<i>Complicité de détournement de biens d'héritage</i>		0	9	0	8	1	2
<i>Autres</i>		530	0	4	0	51	338

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 70: Nombre de crime et délit contre la propriété par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	1 065	768	1 400	477	1 849	1 537
Cascades	645	934	1 011	1 309	789	1 216
Centre	14 389	14 068	13 091	13 631	16 420	23 831
Centre-Est	1 192	1 103	828	987	1 490	1 675
Centre-Nord	1 062	1 240	966	1 684	547	1 557
Centre-Ouest	2 521	2 884	1 751	1 771	1 028	1 026
Centre-Sud	1 044	441	353	426	571	496
Est	2 253	1 244	1 475	1 548	1 233	422
Hauts Bassins	3 975	8 090	4 535	4 373	4 973	5 250
Nord	870	544	905	619	1 274	1 501
Plateau-Central	295	1 102	877	756	806	783
Sahel	242	488	610	564	983	850
Sud-Ouest	973	1 684	1 317	655	2 001	1 533
National	30 526	34 590	29 119	28 800	33 964	41 677

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 71: Nombre de crime et délit contre la propriété par région pour 100 000 habitants

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	52	38	69	23	91	76
Cascades	76	110	119	154	93	143
Centre	485	474	441	460	554	803
Centre-Est	72	67	50	60	90	101
Centre-Nord	61	71	56	97	31	90
Centre-Ouest	149	171	104	105	61	61
Centre-Sud	117	49	39	48	64	55
Est	123	68	80	84	67	23
Hauts Bassins	178	363	204	196	223	236
Nord	52	32	54	37	76	89
Plateau-Central	30	113	90	77	83	80
Sahel	17	34	42	39	68	59
Sud-Ouest	109	189	148	73	224	172
National	146	166	140	138	163	200

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 72: Nombre de cas de vol par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	682	504	1 192	337	1 068	923
Cascades	301	506	571	768	560	611
Centre	7 974	7 771	6 215	6 237	7 765	12 817
Centre-Est	406	435	269	227	867	954
Centre-Nord	674	631	588	786	221	797
Centre-Ouest	1 815	1 888	1 056	921	630	446
Centre-Sud	294	177	138	171	257	226
Est	1 178	543	875	966	598	157
Hauts Bassins	2 665	5 231	2 807	2 962	3 091	2 853
Nord	405	264	516	287	708	740
Plateau-Central	138	804	568	453	430	451
Sahel	134	317	443	369	571	495
Sud-Ouest	735	1 119	1 090	354	1 391	1 048
National	17 401	20 190	16 328	14 838	18 157	22 518

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 73: Nombre de cas d'abus de confiance par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	148	93	88	60	293	174
Cascades	101	200	280	272	159	245
Centre	2 497	2 489	2 629	2 974	3 186	4 021
Centre-Est	447	311	234	323	308	250
Centre-Nord	38	85	142	383	154	141
Centre-Ouest	93	338	227	304	121	126
Centre-Sud	28	65	49	75	120	60
Est	254	191	213	204	285	131
Hauts Bassins	585	1 487	888	633	690	710
Nord	94	96	213	115	153	143
Plateau-Central	102	183	200	194	99	126
Sahel	22	45	63	38	124	41
Sud-Ouest	157	276	22	138	291	192
National	4 566	5 859	5 248	5 713	5 983	6 360

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 74: Nombre de cas de vol qualifié par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	68	47	45	25	345	310
Cascades	173	83	52	133	0	170
Centre	2 156	2 290	2 853	2 737	1 372	2 990
Centre-Est	146	85	124	114	74	201
Centre-Nord	232	234	128	241	77	204
Centre-Ouest	428	450	327	280	154	295
Centre-Sud	1	124	93	122	71	103
Est	711	477	262	236	228	74
Hauts Bassins	200	338	212	159	556	824
Nord	197	100	103	138	195	374
Plateau-Central	0	0	0	0	100	97
Sahel	20	42	24	68	156	272
Sud-Ouest	17	103	36	63	106	156
National	4 349	4 373	4 259	4 316	3 434	6 070

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 75: Nombre de cas d'escroquerie par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	39	35	46	13	47	61
Cascades	15	26	55	77	40	102
Centre	990	873	769	978	1 959	1 957
Centre-Est	61	129	95	158	136	181
Centre-Nord	34	97	43	134	46	92
Centre-Ouest	68	77	90	132	42	84
Centre-Sud	0	24	18	28	68	44
Est	48	19	49	65	30	32
Hauts Bassins	253	592	358	367	363	536
Nord	18	31	35	33	68	107
Plateau-Central	31	54	50	62	70	69
Sahel	42	43	59	42	39	19
Sud-Ouest	25	76	77	34	55	31
National	1 624	2 076	1 744	2 123	2 963	3 315

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

III.2.4. Crime et délit contre les personnes

Définition des concepts

Abandon de famille : le fait par le père ou la mère de famille d'abandonner, pendant plus de trois mois, la résidence familiale et de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur.

Assassinat : homicide commis avec préméditation ou guet-apens.

Coups et blessures volontaires : fait pour quiconque, de faire volontairement, des blessures ou de porter des coups, ou commet toutes autres violences ou voies de fait, s'il est résulté de ces violences une maladie ou une incapacité Nationale de travail personnel de plus de sept jours et de moins de vingt et un jours.

Diffamation : c'est toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes ou du corps auquel le fait est imputé.

Empoisonnement : attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées et quelles qu'en aient été les suites.

Enlèvement : constitue l'enlèvement, quiconque par violences, menaces ou fraude enlève ou fait enlever un mineur ou l'entraîne, le détourne ou le déplace ou le fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où il était mis par ceux à l'autorité ou à la direction desquels il était soumis ou confié.

Homicide involontaire : fait pour quiconque commet par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements involontairement un homicide ou en est involontairement la cause.

Homicide volontaire /Meurtre : fait par une personne de donner volontairement la mort à autrui.

Infanticide : meurtre ou assassinat d'un enfant nouveau-né. Un enfant est considéré comme nouveau -né jusqu'à l'expiration du délai prescrit pour la déclaration de naissance.

Injures publiques : expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait.

Maltraitance : souffrances physiques, morales ou psychologiques graves et/ou récurrentes infligées à un enfant.

Menaces : délit qui consiste à faire connaître à quelqu'un son intention de porter atteinte à sa personne, notamment verbalement ou par écrit, image ou tout autre moyen.

Outrage à agent : toute parole, geste, menace, écrit ou dessins non rendus publics, ou encore par envoi d'objets quelconques tendant à porter atteinte à l'honneur ou délicatesse et visant tout officier ministériel ou tout commandant ou agent de la force publique.

Parricide : meurtre des père et mère légitimes, naturels ou adoptifs ou de tout autre ascendant légitime.

Séquestration : fait de retenir une personne enfermée contre son gré en dehors de toute autorité légale en usant de violence, de ruse ou de menace.

Traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle : désigne le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par le recours à la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilités ou

par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation

Violences et voies de fait : fait pour toute personne de volontairement porter des blessures ou des coups ou de commettre toute autre violence si ceux-ci n'ont occasionné aucune maladie ou une incapacité de travail ou s'ils ont entraîné une incapacité de travail personnel inférieure ou égale à sept jours.

Tableau n° 76: Nombre de cas de crime et délit contre les personnes par structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Gendarmerie	5 805	7 853	6 506	7 087	7 985	7 454	
Police	5 052	5 170	4 737	6 013	9 200	9642	
National	10 857	13 023	11 243	13 100	17 185	17 096	
Dont							
<i>Coups et Blessures Volontaires</i>		5 330	6 430	5 746	6 406	6 532	6 795
<i>Menaces</i>		963	1323	998	1 225	1 969	1 570
<i>CBV et destruction volontaire de biens</i>		1 021	1327	739	1 140	826	846
<i>Enlèvement</i>		549	646	633	791	1103	1 044
<i>Violences et voies de fait</i>		634	423	568	679	1 529	1 528
<i>Homicide involontaire</i>		535	562	427	513	468	433
<i>Diffamation</i>		489	621	524	471	744	810
<i>Enlèvement et séquestration</i>		106	351	239	402	257	430
<i>Injures publiques et menaces verbales de mort</i>		213	166	204	294	846	1 243
<i>Injures publiques</i>		235	224	338	270	1 374	1 052
<i>Homicide volontaire / meurtre</i>		206	236	237	258	179	226
<i>Abandon de domicile conjugal / famille</i>		69	76	79	131	123	143
<i>Assassinat</i>		60	118	95	122	90	304
<i>Outrage à agent</i>		28	31	25	69	324	24
<i>Séquestration</i>		62	108	89	66	178	102
<i>Tentative d'enlèvement</i>		0	9	8	29	23	17
<i>Maltraitance</i>		24	52	46	26	87	30
<i>Complicité d'assassinat</i>		4	21	40	25	2	14
<i>Empoisonnement</i>		15	17	12	24	4	8
<i>Traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle</i>		45	19	65	23	8	17
<i>Infanticide</i>		22	25	19	21	10	20
<i>Complicité de meurtre</i>		18	14	10	19	9	53
<i>Autres</i>		21	68	38	26	69	29

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 77: Nombre de crime et délit contre les personnes par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	670	375	419	341	980	941
Cascades	240	293	206	533	534	483
Centre	3 232	4 525	3 835	4 080	4 598	5 942
Centre-Est	1 173	1 087	869	1 009	1 535	1 675
Centre-Nord	442	432	451	631	690	1 316
Centre-Ouest	594	803	751	962	770	819
Centre-Sud	147	161	273	343	873	544
Est	895	690	917	1 304	1 274	1 486
Hauts Bassins	1 802	2 515	1 395	1 887	3 414	1 841
Nord	518	344	352	344	579	514
Plateau-Central	506	498	500	481	549	614
Sahel	223	296	390	545	546	217
Sud-Ouest	415	1 004	885	640	843	704
National	10 857	13 023	11 243	13 100	17 185	17 096

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 78: Nombre de crime et délit contre les personnes pour 100 000 habitants par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	38	21	22	18	50	48
Cascades	34	40	27	67	65	59
Centre	133	179	145	149	161	208
Centre-Est	82	74	57	65	95	104
Centre-Nord	29	28	28	38	41	78
Centre-Ouest	40	53	48	60	47	50
Centre-Sud	19	20	33	40	100	62
Est	57	43	55	76	72	84
Hauts Bassins	95	128	69	90	158	85
Nord	35	23	23	22	35	31
Plateau-Central	59	57	56	52	58	65
Sahel	18	23	30	40	39	16
Sud-Ouest	54	126	108	76	97	81
National	61	71	59	67	85	84

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 79: Nombre de cas de coups et blessures volontaires par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	221	148	129	97	337	399
Cascades	126	203	75	282	296	250
Centre	1 774	3 024	2 554	2 677	1 636	2 511
Centre-Est	409	309	354	283	542	646
Centre-Nord	264	301	266	387	278	336
Centre-Ouest	373	388	383	408	271	293
Centre-Sud	90	83	145	192	326	257
Est	493	162	328	403	465	377
Hauts Bassins	728	825	476	749	1 422	907
Nord	297	168	163	152	170	149
Plateau-Central	223	191	212	203	178	198
Sahel	124	176	228	194	269	75
Sud-Ouest	208	452	433	379	342	397
National	5 330	6 430	5 746	6 406	6 532	6 795

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 80: Nombre de cas d'enlèvement par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	74	37	61	33	144	148
Cascades	6	12	12	14	6	35
Centre	116	118	111	98	71	40
Centre-Est	17	13	21	98	69	203
Centre-Nord	7	11	4	2	61	41
Centre-Ouest	70	86	42	87	137	67
Centre-Sud	2	8	14	18	18	22
Est	127	156	208	271	331	284
Hauts Bassins	57	110	61	59	168	81
Nord	16	16	9	25	36	43
Plateau-Central	40	42	49	37	22	38
Sahel	2	4	4	10	14	19
Sud-Ouest	15	33	37	39	26	23
National	549	646	633	791	1 103	1 044

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 81: Nombre de cas d'homicide volontaire / meurtre par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	9	4	16	13	9	6
Cascades	2	2	6	6	9	2
Centre	46	116	114	40	12	17
Centre-Est	30	21	12	15	5	5
Centre-Nord	7	1	1	4	3	77
Centre-Ouest	21	16	16	9	8	17
Centre-Sud	6	11	21	6	0	8
Est	43	5	6	100	18	8
Hauts Bassins	9	3	8	11	10	14
Nord	11	9	8	10	5	9
Plateau-Central	4	4	2	3	1	6
Sahel	11	6	12	34	91	44
Sud-Ouest	7	38	15	7	8	13
National	206	236	237	258	179	226

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 82: Nombre de cas d'assassinat enregistré par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	3	4	6	5	2	33
Cascades	1	0	0	2	7	8
Centre	10	15	13	13	2	5
Centre-Est	3	1	1	1	1	25
Centre-Nord	4	4	0	4	0	61
Centre-Ouest	1	1	3	0	4	4
Centre-Sud	2	2	1	1	5	2
Est	0	6	24	18	4	96
Hauts Bassins	10	2	5	6	7	11
Nord	2	2	3	2	8	8
Plateau-Central	1	2	3	2	0	2
Sahel	14	8	21	68	49	39
Sud-Ouest	9	71	15	0	1	10
National	60	118	95	122	90	304

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

III.2.5. Crime et délit contre la sécurité publique

Définition des concepts

Association de malfaiteurs : toute association ou entente quels que soient sa durée et le nombre de ses membres, formée ou établie dans le but de préparer ou de commettre des crimes contre les personnes ou les propriétés, constitue le crime d'association de malfaiteurs qui existe par le seul fait de la résolution d'agir arrêtée en commun.

Détention illégale d'armes à feu : fait pour quiconque sans autorisation légalement requise, fabrique, exporte, importe, détient, cède ou achète une arme à feu ou des munitions.

Evasion : fait pour un détenu de se soustraire à la garde à laquelle il est soumis.

Mendicité : fait pour quiconque qui ayant des moyens de subsistance ou étant en mesure de se les procurer par le travail, sollicite l'aumône par l'un au moins des procédés décrits par la loi.

Rébellion : toute attaque ou toute résistance pratiquée avec violence ou voies de fait envers les fonctionnaires ou les représentants de l'autorité publique agissant pour l'exécution des ordres ou ordonnances émanant de cette autorité ou des lois, règlements, décisions judiciaires ou mandats de justice.

Vagabondage : fait pour quiconque trouvé dans un lieu public ne peut justifier d'un domicile certain, ni de moyens de subsistance et n'exerce ni métier ni profession.

Tableau n° 83: Nombre de cas de crime et délit contre la sécurité publique par structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie	201	224	189	361	175	329
Police	180	146	83	64	98	159
National	381	370	272	425	273	488

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 84: Nombre de crime et délits contre la sécurité publique selon l'infraction

Infractions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Détention illégale d'armes à feu	64	67	60	102	43	212
Association de malfaiteurs	105	182	129	69	125	195
Vagabondage	120	54	40	63	11	21
Evasion	15	50	38	33	11	16
Complicité d'évasion	33	2	2	2	0	1
Complicité de détention illégale d'armes à feu	0	13	3	0	4	16
Mendicité	17	0	0	0	1	11
Rébellion	27	1	0	0	0	7
Tentative d'évasion	0	1	0	0	2	3
Autres	0	0	0	156	76	6
National	381	370	272	425	273	488

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 85: Nombre de crime et délit contre la sécurité publique par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	4	4	7	29	10	28
Cascades	0	0	0	0	7	7
Centre	144	178	120	133	47	89
Centre-Est	44	33	17	20	2	21
Centre-Nord	143	24	4	13	5	214
Centre-Ouest	14	12	9	11	12	5
Centre-Sud	9	7	4	5	10	7
Est	1	73	63	172	136	87
Hauts Bassins	11	6	9	6	7	12
Nord	1	2	0	1	11	11
Plateau-Central	0	0	1	2	1	2
Sahel	10	1	22	26	20	0
Sud-Ouest	0	30	16	7	5	5
National	381	370	272	425	273	488

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 86: Nombre de cas de détention illégale d'armes à feu par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	3	2	0	18	3	3
Cascades	0	0	0	0	3	1
Centre	11	25	20	25	5	7
Centre-Est	24	3	4	14	1	6
Centre-Nord	3	3	3	7	3	180
Centre-Ouest	6	9	9	8	3	3
Centre-Sud	0	1	1	1	7	4
Est	1	3	5	0	0	2
Hauts Bassins	6	0	6	6	5	1
Nord	1	0	0	1	5	4
Plateau-Central	0	0	0	0	1	0
Sahel	9	0	1	17	2	0
Sud-Ouest	0	21	11	5	5	1
National	64	67	60	102	43	212

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 87: Nombre de cas d'association de malfaiteurs par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	0	0	5	4	1	2
Cascades	0	0	0	0	1	6
Centre	60	63	33	26	38	70
Centre-Est	17	15	9	6	0	13
Centre-Nord	27	21	1	4	0	2
Centre-Ouest	0	0	0	0	1	0
Centre-Sud	0	5	3	3	1	1
Est	0	70	57	16	79	85
Hauts Bassins	1	0	0	0	0	8
Nord	0	1	0	0	3	4
Plateau-Central	0	0	1	2	0	0
Sahel	0	1	17	6	1	0
Sud-Ouest	0	6	3	2	0	4
National	105	182	129	69	125	195

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 88: Nombre de cas d'évasion, de complicité d'évasion et de tentative d'évasion par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	0	1	0	1	0	6
Cascades	0	0	0	0	0	0
Centre	9	37	29	29	0	4
Centre-Est	2	2	1	0	0	2
Centre-Nord	29	0	0	1	0	0
Centre-Ouest	2	3	0	1	0	2
Centre-Sud	3	1	0	0	0	1
Est	0	0	1	0	0	0
Hauts Bassins	2	6	3	0	0	2
Nord	0	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0	2
Sahel	1	0	4	3	0	0
Sud-Ouest	0	3	2	0	0	0
National	48	53	40	35	0	19

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 89: Quantité (Kg) de drogues saisies par structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie	2 079,00	1 310,90	1 722,00	914,9	1 510,30	499,8
Police	7 419,10	5 314,70	4 398,30	3 321,00	6 710,40	1 116,00
National	9 498,10	6 625,50	6 120,30	4 235,90	8 220,70	1 615,70

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 90: Quantité (Kg) de drogues saisies selon le type

Type de drogue	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cannabis	2 298,20	1 145,10	2 403,20	3 602,40	3 681,60	400,9
Cocaïne	275,5	16,2	23,5	54,3	742,5	8,2
Héroïne	833,6	11,2	16	10	0	217,9
Médicaments de la rue	6 057,90	3 339,80	2 934,20	483,6	3 465,20	907
Autres	33	2 113,30	743,5	85,6	331,4	81,7
National	9 498,10	6 625,50	6 120,30	4 235,90	8 220,70	1 615,70

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 91: Nombre d'armes saisies par structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie	652	1023	570	685	634	552
Police	594	794	539	303	956	283
National	1 246	1 817	1 109	988	1 590	835

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 92: Nombre d'armes saisies selon le type

Type d'armes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Armes blanches	817	1 046	963	770	737	484
Armes de guerre	9	36	29	18	46	177
Armes de poing artisanales	80	261	107	64	194	46
Armes de poing industrielles	55	59	41	17	148	25
Armes d'épaule artisanales	170	284	99	84	179	74
Armes d'épaule industrielles	100	66	82	35	286	29
National	1 231	1 752	1 321	988	1 590	835

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 93: Nombre d'armes saisies par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	65	80	79	58	103	78
Cascades	41	78	75	20	19	34
Centre	144	365	226	101	82	102
Centre-est	59	58	76	57	55	100
Centre-nord	73	80	37	106	90	27
Centre-ouest	63	76	75	70	80	45
Centre-sud	56	64	12	9	41	26
Est	233	343	300	73	56	40
Hauts-bassins	98	230	149	89	159	105
Nord	25	74	31	25	503	71
Plateau central	75	79	37	29	8	13
Sahel	107	107	126	42	158	94
Sud-ouest	192	118	98	309	236	100
National	1 231	1 752	1 321	988	1 590	835

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

III.3. Attaques/agressions à mains armées

Définition des concepts

Agression à main armée : atteinte à l'intégrité psychologique ou physiologique des personnes au moyen d'une arme de toute nature.

Attaque à main armée : agression physique ou morale au moyen d'une arme à feu ou d'une arme blanche.

Tableau n° 94 : Nombre de cas d'attaques/agressions à mains armées selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie	835	934	707	454	326	599
Police	1 078	1 317	672	517	568	990
National	1 913	2 251	1 379	971	894	1 589

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 95 : Nombre d'auteurs d'attaques/agressions à mains armées selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie	755	822	667	277	450	1 887
Police	1 819	2 204	810	348	707	1 620
National	2 574	3 026	1 477	625	1 157	3 507

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 96 : Nombre de victimes d'attaques/agressions à mains armées selon la structure

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie						
Nombre de victimes	1 508	1 377	1 041	668	1 166	1 491
Dont Femmes	202	221	161	114	205	178
Dont Morts	39	63	74	20	26	148
Police						
Nombre de victimes	1 377	1 726	627	454	939	791
Dont Femmes	250	364	185	110	124	186
Dont Morts	44	45	23	25	32	119

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 97 : Valeur des biens emportés en million de Franc CFA selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie	116,62	103,12	137,42	230,48	351	712,1
Police	311,58	1728,52	297,5	292,64	137,6	178,8
National	428,2	1831,65	434,92	523,12	488,6	890,9

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 98 : Nombre de cas d'attaques/agressions à mains armées par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	14	9	14	6	48	40
Cascades	13	20	19	10	7	27
Centre	536	860	670	519	343	577
Centre-Est	188	240	61	33	29	107
Centre-Nord	90	80	15	4	8	222
Centre-Ouest	65	66	21	28	9	23
Centre-Sud	69	75	5	3	5	14
Est	786	715	334	85	98	116
Hauts-Bassins	18	17	16	10	17	30
Nord	26	27	22	9	26	17
Plateau Central	14	12	3	7	18	0
Sahel	42	66	124	209	207	347
Sud-Ouest	52	64	75	48	79	69
National	1 913	2 251	1 379	971	894	1 589

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 99 : Nombre de victimes d'attaques/agressions à mains armées par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	40	30	34	3	445	151
Cascades	39	47	50	25	4	36
Centre	334	602	505	408	275	416
Centre-Est	133	57	40	23	76	272
Centre-Nord	252	145	27	4	17	216
Centre-Ouest	238	410	104	81	54	21
Centre-Sud	172	70	12	6	6	29
Est	761	610	245	111	209	325
Hauts-Bassins	137	29	37	39	52	35
Nord	59	37	88	10	84	33
Plateau Central	19	31	13	8	20	0
Sahel	151	429	348	328	152	613
Sud-Ouest	550	606	165	76	711	135
National	2 885	3 103	1 668	1 122	2 105	2 282

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

III.4. Attaques terroristes⁷

Définition des concepts

Acte terroriste : infraction définie par la loi dont le but est d'intimider ou de terroriser une population ou à contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.

Acte terroriste par EEI : l'utilisation d'engin explosifs improvisés (EEI) dans la commission d'une infraction dont le but est d'intimider ou de terroriser une population ou à contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.

⁷ Les données sont présentées selon les deux sources de collecte. Une sommation des données pourrait engendrer des doublons du fait que les mêmes événements peuvent être enregistrés par les deux structures.

Tableau n° 100 : Nombre de cas d'attaques terroristes selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie	1	7	20	61	71	425
Police	0	4	19	42	67	232

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 101 : Nombre de cas d'attaques terroristes enregistrées par la gendarmerie

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	0	0	0	3	7	11
Cascades	0	0	0	0	1	6
Centre	0	0	1	2	0	3
Centre-Est	0	0	0	0	2	13
Centre-Nord	0	0	1	0	1	152
Centre-Ouest	0	0	0	0	0	2
Centre-Sud	1	0	0	0	0	5
Est	0	0	0	0	18	108
Hauts-Bassins	0	1	0	0	1	1
Nord	0	0	0	4	26	54
Plateau Central	0	0	0	0	0	0
Sahel	0	6	18	52	13	68
Sud-Ouest	0	0	0	0	2	2
National	1	7	20	61	71	425

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 102 : Nombre de cas d'attaques terroristes enregistrées par la police nationale

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	0	0	0	5	23	28
Cascades	0	0	0	0	0	5
Centre	0	0	0	0	0	0
Centre-Est	0	0	0	0	2	6
Centre-Nord	0	0	0	0	3	127
Centre-Ouest	0	0	0	1	1	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0	2
Est	0	0	0	0	23	31
Hauts-Bassins	0	0	0	0	0	2
Nord	0	0	0	4	7	6
Plateau Central	0	0	0	0	0	0
Sahel	0	4	19	32	6	24
Sud-Ouest	0	0	0	0	2	1
National	0	4	19	42	67	232

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 103 : Nombre de cas d'attaques terroristes impliquant EEI par région et selon la structure

2019		
Régions	Gendarmerie	Police
Boucle du Mouhoun	7	0
Cascades	0	0
Centre	0	0
Centre-Est	0	0
Centre-Nord	6	8
Centre-Ouest	0	0
Centre-Sud	0	0
Est	3	14
Hauts-Bassins	0	0
Nord	0	0
Plateau Central	0	0
Sahel	23	0
Sud-Ouest	0	0
National	39	22

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 104 : Nombre de présumés auteurs d'attaques terroristes selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie	10	12	214	17	285	1129
Police	0	11	100	26	118	831

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 105 : Nombre de victimes d'attaques terroristes selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie						
Nombre de victimes	3	105	170	183	300	1 601
Dont Femmes	0	0	0	0	5	215
Dont Morts	0	8	70	45	92	788
Police						
Nombre de victimes	0	24	250	224	257	10 148
Dont Femmes	0	3	0	50	12	1 008
Dont Morts	0	2	35	34	64	361

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 106 : Nombre de biens emportés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie						
Engins emportés	2	2	50	61	156	241
Autres matériels emportés	0	10	52	19	181	145
Police						
Engins emportés	0	6	0	81	36	168
Autres matériels emportés	0	50	60	57	134	5 277

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

Tableau n° 107 : Valeur des biens emportés en million de Franc CFA selon la structure

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gendarmerie	1,3	58,5	101,3	100	319,5	nd
Police	0	18,4	86	114,6	16,1	nd
National	1,3	76,9	187,3	214,6	335,6	nd

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police et de la gendarmerie nationales

IV. Recettes recouvrées par les services de la police nationale

Définition des concepts

Amendes forfaitaires Police : contravention infligée à une tierce personne par un OPJ ou un APJ de la Police au vu d'une ou des infractions constatées à son égard.

Services payés : services de police ou de gendarmerie nationale donnés contre une rémunération.

Valeur des timbres : valeur monétaire du cumul des valeurs faciales des timbres utilisés.

Tableau n° 108: Recettes des services de Police (en millions FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Amendes forfaitaires Police	277,1	520	1 039,90	1 122,00	710,5	850,4
Services payés	319,1	443,2	538,3	578,9	831,9	721,4
Valeur des timbres	407,8	634,4	808,7	1 017,50	1 069,60	1 024,40

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police nationale

Tableau n° 109: Montant des amendes forfaitaires (en millions FCFA) par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	16,2	25,3	83,3	74,2	58,5	56,5
Cascades	34,7	42,3	140,2	233,4	210,9	259,4
Centre	76,8	282,5	385,6	374,4	82,5	190,2
Centre-Est	27,5	25	115,9	126	45,2	29,9
Centre-Nord	14,1	16,1	25,4	52,7	28,2	24,5
Centre-Ouest	11,7	9,5	31,6	26,8	22	39,4
Centre-Sud	8,5	1,5	15,7	15,7	27,1	17,2
Est	27,1	37,9	77,9	74,5	30	28,9
Hauts-Bassins	26,7	31,3	63,1	63,6	117,6	108,1
Nord	8,2	8,7	17,5	15,1	22,2	27,2
Plateau Central	0,6	9,6	29,4	15,5	11,2	8,4
Sahel	11,7	16,8	40,9	36,7	26,5	17,2
Sud-Ouest	13,4	13,4	13,4	13,4	28,5	43,5
National	277,1	520	1 039,90	1 122,00	710,5	850,4

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police nationale

Tableau n° 110: Recettes des services payés (en millions de FCFA) par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	26,5	49,7	55,7	64,3	58,4	83,1
Cascades	19,7	39,4	28,7	45,2	57,1	78,9
Centre	45,8	nd	nd	nd	84	92,3
Centre-Est	19,9	50,7	92,6	68,6	82,8	113,4
Centre-Nord	27,5	30	36,5	41,8	54,6	55,6
Centre-Ouest	19,9	32,5	40,9	48,3	59,4	61,4
Centre-Sud	9,5	20,7	19,8	21	62,3	30,9
Est	34,4	52,9	65,3	76,6	133,6	69,9
Hauts-Bassins	40,2	53	76,9	88,7	89,1	89,6
Nord	25,6	49,7	39,9	39	47,1	36,3
Plateau Central	18,5	20,7	26,8	27,5	20,7	20,5
Sahel	18,2	30,6	41,8	44,5	42,7	30,9
Sud-Ouest	13,4	13,4	13,4	13,4	40,1	51
National	319,1	nd	nd	nd	831,9	813,8

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police nationale

Tableau n° 111: Valeur des timbres (en millions de FCFA) par région

Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Boucle du Mouhoun	17,6	27,5	28,8	39,7	69,9	68,9
Cascades	37	35,7	40,8	49,5	54,3	3,2
Centre	152,1	330,6	294,4	394,2	405,4	424,6
Centre-Est	20,5	32,5	40,7	43,5	42,2	33,9
Centre-Nord	24,7	37,8	47,3	55,6	35,1	29,5
Centre-Ouest	38,9	29	32,9	69	53,6	43,9
Centre-Sud	0,2	14,1	26,6	27,7	23,8	14,1
Est	21,1	30,8	38,4	49,6	70,7	44,3
Hauts-Bassins	17,9	25,3	158,8	181	179,5	217,3
Nord	42,9	32,3	57,2	58,7	66,2	89,8
Plateau Central	10,5	11,8	11,1	14,4	25,6	23,1
Sahel	10,9	13,7	18,2	21,2	14,9	14,1
Sud-Ouest	13,4	13,4	13,4	13,4	28,6	17,4
National	407,8	634,4	808,7	1017,5	1 069,60	1 024,40

Source : DGESS/MSECU, données collectées auprès des services de la police national.

Table des matières

Avant-propos	i
Sommaire	ii
Abréviations.....	iii
Démarche méthodologique.....	v
I. Organisation et attributions du Ministère de la sécurité en 2019	vi
I.1. Organisation et attributions	vii
I.2. Schéma de l'organigramme	xxiii
II. Activités de police administrative.....	1
II.1. La participation communautaire à la production de la sécurité.....	2
II.2. Activités de sécurité publique.....	4
II.3. Activités de sûreté de l'Etat.....	13
III. Activités de police judiciaire.....	17
III.1. Les actes de police judiciaire	18
III.2. Crimes et délits.....	28
III.2.1. Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs.....	32
III.2.2. Crime et délit contre la paix publique.....	37
III.2.3. Crime et délit contre la propriété	42
III.2.4. Crime et délit contre les personnes	47
III.2.5. Crime et délit contre la sécurité publique	53
III.3. Attaques/agressions à mains armées	58
III.4. Attaques terroristes.....	61
IV. Recettes recouvrées par les services de la police nationale	65
Table des matières	xxiv
Liste des tableaux	xxv
ANNEXES	xxvii

Liste des tableaux

Tableau n° 1: Nombre de structures communautaires locales de sécurité par région	3
Tableau n° 2: Actes administratifs	5
Tableau n° 3: Nombre d'enquêtes administratives par région	5
Tableau n° 4: Nombre de certificats de perte ou de vol établis par région.....	5
Tableau n° 5: Nombre de certificats de résidence délivrés par région	6
Tableau n° 6: Nombre de certifications matérielles de signatures établies par région (en milliers).....	6
Tableau n° 7: Nombre de copies certifiées conformes établies par la police nationale par région (en milliers)	7
Tableau n° 8: Nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité burkinabè effectué dans les commissariats de police par région	7
Tableau n° 9: Nombre de cartes nationales d'identité Burkinabè établies par sexe.....	7
Tableau n° 10: Nombre de passeports établis	7
Tableau n° 11: Activités de sécurité publique selon le type	8
Tableau n° 12: Déclarations de vols par région	8
Tableau n° 13: Nombre de déclaration de vols pour 100 000 habitants.....	9
Tableau n° 14: Plaintes contre inconnu (X) par région.....	9
Tableau n° 15: Accidents de la circulation routière par région	10
Tableau n° 16: Nombre de blessés liés aux accidents de la circulation routière par région	10
Tableau n° 17: Nombre de morts liés aux accidents de la circulation routière par région	11
Tableau n° 18: Nombre d'accidents de circulation routière pour 100 000 habitants.....	11
Tableau n° 19: Nombre d'individus fichés par région	12
Tableau n° 20: Activités de sûreté de l'Etat selon le type	14
Tableau n° 21: Nombre de fiches d'hôtels exploitées par région	14
Tableau n° 22: Nombre de carnets de séjour visés par région	14
Tableau n° 23: Nombre de cas de réunions autorisées signalées par région.....	15
Tableau n° 24: Nombre de cas de manifestations autorisées signalées par région	15
Tableau n° 25: Nombre de cas d'attroupements par région.....	16
Tableau n° 26: Nombre de notes de renseignements rédigées par région	16
Tableau n° 27: Actes de police judiciaire reçus et exécutés	19
Tableau n° 28 : Nombre d'assistances à huissier reçues et exécutées par région	19
Tableau n° 29 : Nombre d'avis de recherches reçus et exécutés par région	20
Tableau n° 30: Nombre de commissions rogatoires reçues et exécutées par région	20
Tableau n° 31: Nombre d'instructions de justice reçues et exécutées par région	21
Tableau n° 32: Nombre de mandats d'amener reçus et exécutés par région	21
Tableau n° 33: Nombre de mandats d'arrêt reçus et exécutés par région	22
Tableau n° 34: Nombre de mandats de comparution reçus et exécutés par région.....	22
Tableau n° 35: Nombre de mandats de dépôt reçus et exécutés par région.....	23
Tableau n° 36: Nombre d'ordonnances reçues et exécutées par région	23
Tableau n° 37: Autres actes de police judiciaire	24
Tableau n° 38: Nombre de découvertes de cadavres par région	24
Tableau n° 39: Nombre d'enquêtes de flagrant délit menées par région.....	24
Tableau n° 40: Nombre d'enquêtes préliminaires réalisées par région.....	25
Tableau n° 41: Nombre de procès-verbaux de notification et de remise d'actes par région.....	25
Tableau n° 42: Nombre de procès-verbaux de recherches infructueuses par région	26
Tableau n° 43: Nombre de procès-verbaux dressés par région	26
Tableau n° 44: Nombre de réquisitions à expert par région	27
Tableau n° 45: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon la structure	28
Tableau n° 46: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon le type	28
Tableau n° 47: Nombre d'auteurs de crimes et délits selon la structure	28
Tableau n° 48: Nombre d'auteurs de crimes et délits selon le type	28
Tableau n° 49: Nombre de victimes de crimes et délits selon la structure	28
Tableau n° 50: Nombre de victimes de crime et délit selon le type	29
Tableau n° 51 : Nombre de personnes mineures (Garçons et Filles) gardées à vue par région	29
Tableau n° 52 : Nombre de personnes majeures (Femmes et Hommes) gardées à vue par région.....	30
Tableau n° 53 : Nombre d' hommes déferés	30
Tableau n° 54 : Nombre de femmes déferées	31
Tableau n° 55 : Nombre de mineurs déferés.....	31
Tableau n° 56: Nombre de cas de crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs	33
Tableau n° 57: Nombre de crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs par région	33
Tableau n° 58: Nombre de crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants par région	34
Tableau n° 59: Nombre de cas de viol par région	34

Tableau n° 60: Nombre de cas d'avortement par région	35
Tableau n° 61: Nombre de cas de racolage par région	35
Tableau n° 62: Nombre de cas de mutilations génitales par région	36
Tableau n° 63: Nombre de cas de crime et délit contre la paix publique	39
Tableau n° 64: Nombre de crime et délit contre la paix publique par région	39
Tableau n° 65: Nombre de cas de faux monnayage par région	40
Tableau n° 66: Nombre de cas de violation de domicile par région	40
Tableau n° 67: Nombre de cas d'ivresse publique et manifeste par région	41
Tableau n° 68: Nombre de cas d'abattage clandestin enregistrés par région	41
Tableau n° 69: Nombre de cas de crime et délit contre la propriété enregistré	43
Tableau n° 70: Nombre de crime et délit contre la propriété par région	43
Tableau n° 71: Nombre de crime et délit contre la propriété par région pour 100 000 habitants	44
Tableau n° 72: Nombre de cas de vol par région	44
Tableau n° 73: Nombre de cas d'abus de confiance par région	45
Tableau n° 74: Nombre de cas de vol qualifié par région	45
Tableau n° 75: Nombre de cas d'escroquerie par région	46
Tableau n° 76: Nombre de cas de crime et délit contre les personnes par structure	49
Tableau n° 77: Nombre de crime et délit contre les personnes par région	49
Tableau n° 78: Nombre de crime et délit contre les personnes pour 100 000 habitants par région	50
Tableau n° 79: Nombre de cas de coups et blessures volontaires par région	50
Tableau n° 80: Nombre de cas d'enlèvement par région	51
Tableau n° 81: Nombre de cas d'homicide volontaire / meurtre par région	51
Tableau n° 82: Nombre de cas d'assassinat enregistré par région	52
Tableau n° 83: Nombre de cas de crime et délit contre la sécurité publique par structure	54
Tableau n° 84: Nombre de crime et délits contre la sécurité publique selon l'infraction	54
Tableau n° 85: Nombre de crime et délit contre la sécurité publique par région	54
Tableau n° 86: Nombre de cas de détention illégale d'armes à feu par région	55
Tableau n° 87: Nombre de cas d'association de malfaiteurs par région	55
Tableau n° 88: Nombre de cas d'évasion, de complicité d'évasion et de tentative d'évasion par région	56
Tableau n° 89: Quantité (Kg) de drogues saisies par structure	56
Tableau n° 90: Quantité (Kg) de drogues saisies selon le type	56
Tableau n° 91: Nombre d'armes saisies par structure	56
Tableau n° 92: Nombre d'armes saisies selon le type	57
Tableau n° 93: Nombre d'armes saisies par région	57
Tableau n° 94 : Nombre de cas d'attaques/agressions à mains armées selon la structure	59
Tableau n° 95 : Nombre d'auteurs d'attaques/agressions à mains armées selon la structure	59
Tableau n° 96 : Nombre de victimes d'attaques/agressions à mains armées selon la structure	59
Tableau n° 97 : Valeur des biens emportés en million de Franc CFA selon la structure	59
Tableau n° 98 : Nombre de cas d'attaques/agressions à mains armées par région	60
Tableau n° 99 : Nombre de victimes d'attaques/agressions à mains armées par région	60
Tableau n° 100 : Nombre de cas d'attaques terroristes selon la structure	62
Tableau n° 101 : Nombre de cas d'attaques terroristes enregistrées par la gendarmerie	62
Tableau n° 102 : Nombre de cas d'attaques terroristes enregistrées par la police nationale	62
Tableau n° 103 : Nombre de cas d'attaques terroristes impliquant EEI par région et selon la structure	63
Tableau n° 104 : Nombre de présumés auteurs d'attaques terroristes selon la structure	63
Tableau n° 105 : Nombre de victimes d'attaques terroristes selon la structure	63
Tableau n° 106 : Nombre de biens emportés	64
Tableau n° 107 : Valeur des biens emportés en million de Franc CFA selon la structure	64
Tableau n° 108: Recettes des services de Police (en millions FCFA)	67
Tableau n° 109: Montant des amendes forfaitaires (en millions FCFA) par région	67
Tableau n° 110: Recettes des services payés (en millions de FCFA) par région	67
Tableau n° 111: Valeur des timbres (en millions de FCFA) par région	68

ANNEXES

Références bibliographiques :

- ☞ loi n° 025-2018/AN du 31 mai 2018 portant code pénal et ses modificatifs ;
- ☞ loi n° 040-2019/AN du 29 mai 2019 portant code de procédure pénale ;
- ☞ décret n°2016-1052/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MEEVCC portant participation communautaire à la production de la sécurité ;
- ☞ décret n°2017-0257/PRES/PM/MSECU du 04 mai 2017, portant organisation du ministère de la sécurité ;
- ☞ décret n°2020-0099/PRES/PM/MSECU/MJ/MINEFID du 14 février 2020 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Brigade Centrale de Lutte Contre la Cybercriminalité, en abrégé (BCLCC) ;
- ☞ décret n°2020-0431/PRES/PM/MSECU/MJ/MINEFID du 08 juin 2020 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée (BSIAT) .